

La christianisation du Valais à la lumière de quelques faits linguistiques

Paul AEBISCHER

C'est à l'érudit vaudois Maxime Reymond que nous sommes redevables, et de l'étude précise du toponyme *marterey*, si fréquent dans le canton de Vaud (où il est orthographié également *Martherey*, *Martelet*, *Martelley*, *Martorey* entre autres), et de son étymologie. Contredisant en effet avec raison Du Cange¹ et Godefroy² qui rapprochaient le *Martroi* français du vieux français *martirier* « martyriser » et qui y voyaient en conséquence un « lieu de supplice », contredisant aussi Jaccard³ qui estimait qu'un *martherey* était un calvaire, une croix — opinion qu'il n'étayait que d'un unique exemple relatif à Vevey —, Maxime Reymond démontre lumineusement qu'un *marterey* n'était autre chose qu'un ancien cimetière⁴, et que le mot remontait à un latin de basse époque *martyretum*, ou mieux à un dérivé *martyrium* + *etum*⁵, qui a laissé des traces nombreuses dans le canton de Vaud, puisque cet érudit n'y a relevé pas moins de cinquante toponymes de ce type, dans le sol desquels on a fréquemment retrouvé des restes de sépultures⁶.

Résultats que j'ai admis sans autre, tellement ils me paraissaient évidents, lorsque, il y a plus de trente ans, je consacrai une étude aux *martereys* fribourgeois, qui sont au nombre d'une quinzaine⁷. Ce que je tentai de faire, et qui était nouveau, ce fut de préciser le développement sémantique qu'avait eu *martyretum* d'une part, et de l'autre les dates approximatives de l'utili-

¹ Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, édit. Favre, t. V, Niort, 1885, p. 290, s. v. *martreium*.

² F. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. V, pp. 187 et 190, s. v. *martrey* et *martelet*.

³ H. Jaccard, *Essai de toponymie*, dans *Mémoires et documents p. p. la Société d'histoire de la Suisse romande*, 2^e sér., t. VII, Lausanne, 1906, pp. 262-263.

⁴ M. Reymond, *Les Martereys dans le canton de Vaud*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, t. III (1909), p. 108.

⁵ *Ibidem*, p. 105.

⁶ *Ibidem*, pp. 116-122.

⁷ P. Aebischer, *Sur les martyria et les martyreta en général et les « martereys » fribourgeois en particulier. Contribution à l'étude de la christianisation de la Suisse romande*, dans *Revue d'histoire suisse*, t. VIII (1928), pp. 149-224.

sation de ce terme, particulier à une bonne partie de la France et à la Suisse romande. Le mot *μαρτύριον*, disais-je⁸, chez les auteurs ecclésiastiques grecs, est fréquent à partir de la *Vita Constantini* d'Eusèbe de Césarée, ouvrage qui date de l'année 337 environ, au sens normal de « monument religieux dédié à un martyr » : on le rencontre peu après dans les écrits de saint Athanase, de saint Basile le Grand, de saint Grégoire de Nysse. Dès la fin de ce même IV^e siècle, son correspondant latin *martyrium*, avec le même sens, figure d'abord dans un texte juridique de 386, puis dans la *Vita S. Hilariionis eremitae* écrite vers l'an 390 par saint Jérôme et, au siècle suivant, tant *μαρτύριον* que *martyrium* apparaissent chez Palladius, chez saint Gaudence, évêque de Brixen, chez Sozomène, dans les actes du concile de Chalcédoine (451). D'autre part, toujours sous la plume des écrivains ecclésiastiques, *μαρτύριον* se dit, déjà dans les écrits de saint Jean Chrysostome, d'un *martyrium* particulier : le tombeau de Jésus-Christ, et l'église érigée sur ce tombeau. Sens qui du reste ne paraît pas avoir influé sur les destinées de *μαρτύριον*, *martyrium* « chapelle, monument élevé en plein air, en l'honneur d'un martyr », car c'est, ajoutais-je, par un processus normal d'extension sémantique que, au témoignage du *Liber Glossarum*⁹ de Placidus, *martyrium* aboutit au sens de « modicum oratorium » sans qu'il soit plus question de martyr ou de reliques de quelque genre que ce fût.

Mais, même cela admis, il reste encore à expliquer le dérivé, *martyrium* + *etum*, muni d'un suffixe indiquant un assemblage d'objets de même espèce, d'arbres ou de plantes en particulier ; il reste à montrer, en d'autres termes, comment un mot signifiant une « réunion de petites chapelles » a pu, dans une certaine région, être appliqué au « cimetière ». Raisonnant par analogie, et tablant sur le fait que le latin ecclésiastique d'Afrique usait de *memoria martyrum* pour désigner ce qu'ailleurs, en Orient en particulier, on appelait *martyrium*, je montrai, en faisant état des recherches et des découvertes faites par Stéphane Gsell et consignées par lui dans ses *Monuments antiques de l'Algérie*, qu'en Afrique précisément de nombreux cimetières, sinon tous, avaient une ou plusieurs chapelles dénommées *memoriae martyrum*, et que d'autre part, ainsi que l'a relevé Dom Leclercq, en Gaule « des chrétiens tenant un rang considérable obligés de solliciter humblement une place auprès des saints... pour s'épargner ce que de tout temps les hommes ont eu peine à accepter, c'est-à-dire la dépendance..., préféraient se construire un oratoire où ils seraient sûrs de reposer parmi les reliques des saints qu'ils y auraient fait transporter »¹⁰, et qu'enfin nombre de témoignages permettent de conclure, comme le fait le savant bénédictin, que de bonne heure les cimetières chrétiens se présentaient comme « un enchevêtrement de cellae, d'oratoires, de martyria, de monuments et de sépultures au type varié offrant un ensemble que, sans trop hasarder, on peut imaginer peu différent de la bigarrure monotone de nos grands cimetières modernes »¹¹. En d'autres

⁸ *Ibidem*, pp. 154 et suiv.

⁹ Placidus, *Liber Glossarum*, ed. Georgius Goetz, dans *Corpus Glossariorum latinorum*, vol. V, Lipsiae, 1894, p. 419, ligne 8.

¹⁰ *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. I, 1, col. 502.

¹¹ *Op. cit.*, t. III, 2, col. 1647.

termes, dans les cimetières importants, mausolées et sépultures monumentales coudoyaient les *cellae* et les *martyria* pour constituer le caractère d'ensemble de ces champs de repos : et l'on comprend aisément que la réunion de toutes ces chapelles ait pu être désignée par le nom de *martyretum*, celui de *martyrium* étant porté par ceux d'entre eux auxquels d'abord allait la vénération des fidèles puis, par analogie, par n'importe lequel de ces petits monuments. Terme de *martyretum* qui, certes, n'apparaît jamais sous la plume des écrivains ecclésiastiques de la Gaule — le premier exemple est tardif et déjà figé comme toponyme : il s'agit d'un *Martoredo* aux environs de Mâcon en 926 —, du simple fait que c'est là un mot populaire qui désignait une chose religieuse pour laquelle il existait des termes désormais ancrés dans le vocabulaire savant. Désignation populaire qui est partie des grandes villes, probablement d'une métropole telle que Lyon, où existaient des cimetières monumentaux, pour s'étendre en tache d'huile jusque dans les plus humbles campagnes¹², dont les cimetières avaient tout au plus une rustique chapelle cimétériale : de même que nous appelons couramment *gare* ce qui n'est officiellement qu'une *station* ou même une simple *halte* ; de même qu'à Paris et ailleurs des hôtels souvent borgnes se qualifient de *palaces*, ainsi *martyretum* s'est dit de cimetières souvent éloignés de l'église paroissiale, de cimetières qui se confondaient presque avec la campagne qui leur servait de décor.

Mon argumentation, que j'ai tenté de résumer brièvement, a été l'objet d'une vigoureuse attaque de M. Hugo Glättli, dans un long chapitre de son intéressante et savante thèse intitulée *Probleme der kirchlichen Toponomastik der Westschweiz und Ostfrankreich*¹³. Comme je ne saurais ici critiquer en détail cet ouvrage, et qu'il m'importe avant tout de parler des *martyreta* valaisans, on me permettra de passer sur les minuties, et de ne réfuter que les points principaux de l'argumentation du romaniste zuricois.

Au début même de son travail, il m'oppose un argument d'autorité, auquel j'aurais été infiniment sensible — si j'avais été forcé d'admettre sa véracité et sa véridicité. D'entrée de jeu, en effet, après avoir mentionné la base étymologique *martyrium* + *etum* proposée par Maxime Reymond et acceptée par moi-même, ainsi que le sens primitif de « Gesamtheit der Kapellen eines Friedhofs » que je postulais pour *martyretum*, M. Glättli écrit que « der hervorragende Kenner der altchristlichen Kirche Hippolyte Delehayé lehnt in den *Analecta Bollandiana*... die Auffassung Aebischers ab », et ajoute que « nach ihm hat sich *martyrium* zu der freilich unbezeugten Bedeutung „Grab“ entwickelt »¹⁴. L'importante étude du P. Delehayé, qui avait été publiée au tome XLVIII des *Analecta*, fut imprimée à part dès 1930, sous forme d'un opuscule dont l'auteur eut la courtoisie de me faire tenir un exemplaire. En le lisant, j'avais été heureux de constater que l'illustre Bollandiste acceptait pleinement mon argumentation : aussi ma surprise fut-elle grande quand je constatai que selon M. Glättli cette argumentation avait été « abgelehnt ». En réalité, ce n'est point ma solution — ni par conséquent celle de Maxime Reymond — qui avait été repoussée par le P. Delehayé,

¹² P. Aebischer, *art. cit.*, p. 175.

¹³ H. Glättli, *op. cit.*, dans *Romanica Helvetica*, vol. V, Paris, 1937. Cf. p. 51.

¹⁴ *Ibidem*, p. 13.

mais une suggestion de Camille Jullian. A propos du *martray* de Nanterre, dans un article paru en 1924, le savant historien de la Gaule avait en effet écrit qu'« après bien des hésitations, je rattache maintenant nos *martrays* ou *martreys* aux *martyria* que les chrétiens, dans la seconde moitié du quatrième siècle, multiplièrent sur le sol de la Gaule. Peu importe l'évolution que ces lieux saints du christianisme ont subie, qu'ils soient devenus peu à peu nécropoles ou maladreries, places de marché ou lieux d'exécution¹⁵. L'origine (et cela est l'essentiel) n'est plus douteuse. Il s'agit d'un endroit sanctifié par des reliques de martyr, soit par le corps d'un martyr, vraiment enterré là, soit par des reliques authentiques déposées là, soit par des ossements crus à tort ceux d'un martyr, soit même par l'hypothèse qu'il y avait là une tombe de martyr sans traces visibles. Et on imagina tant de *martyria* de ce genre, surtout depuis Constance II et les évêchés de Rétice d'Autun ou d'Hilaire de Poitiers, que l'empereur Julien craignit réellement que le monde ne devînt une immense nécropole de Galiléens »¹⁶.

Et c'est cette explication que le P. Delehayé repoussa. Car si elle est acceptée, écrit-il, « il faudra admettre que le terme toponymique en question désigne des endroits où le culte des martyrs — qu'il s'agisse de martyrs authentiques ou d'autres, peu importe — a été primitivement en honneur. Mais cette conclusion est difficile à défendre ». Et il ajoute : « Qu'il y ait parenté entre *martyrium* et *martray*, on ne le niera pas ; mais l'un n'est pas l'équivalent de l'autre, et on a montré — c'est moi qui souligne : le P. Delehayé renvoie, en note, à mon propre travail, ainsi qu'à ceux de Reymond et de Soyer¹⁷ — que *marterey* représente *martyretum*, auquel le suffixe *etum* donne une nuance spéciale. C'est un mot de la formation de *quercetum*, *salicetum*, désignant un endroit planté de chênes ou de saules. Il s'agit d'une réunion d'objets de même espèce, donc ici d'un ensemble de *martyria* ». Sans doute continue-t-il en disant qu'« il serait bien étrange que dans toutes les localités qualifiées de *martyretum* (dans le seul canton de Vaud, il y en a une cinquantaine), il se soit trouvé un groupe de chapelles ou de tombeaux de martyrs assez nombreux pour justifier l'emploi du suffixe. D'autre part on a constaté que « toutes les fouilles qui ont été faites sur l'emplacement d'un *marterey* ont démontré l'existence, à cet endroit précis, d'un cimetière » — citation que le Bollandiste tire de nouveau de mon article. Mais il conclut : « Nous sommes donc en présence d'une évolution sémasiologique assez simple. Dans les pays où la dénomination de *marterey* a été donnée aux cimetières, le mot *martyrium* avait perdu son sens premier pour devenir synonyme de tombeau. Un assemblage de tombeaux prenait très logiquement le nom de *martyretum*. Comme il arrive bien souvent, le mot qui se trouve à l'origine du développement, a fini par se dépouiller de son sens fondamental »¹⁸.

¹⁵ Allusion, remarque justement le P. Delehayé, *Loca sanctorum*, Bruxelles, 1930, p. 47, note 1, « à diverses opinions émises au sujet de la signification du mot *martray* ».

¹⁶ C. Jullian, *Le Martray de Nanterre*, dans *Revue des études anciennes*, t. XXVI (1924), p. 228.

¹⁷ J. Soyer, *Etude sur l'origine des toponymes « Martroi » et « Martres »*, dans *Revue des études anciennes*, t. XXVII (1925), pp. 213-227.

¹⁸ H. Delehayé, *op. cit.*, pp. 47-48.

Qu'on me pardonne ces longues citations : elles étaient nécessaires pour prouver que le P. Delehaye s'était rangé à l'opinion de Maxime Reymond et à la mienne, la seule divergence, en vérité bien minime, qui nous sépare consistant en ceci : qu'il est disposé à admettre que *martyrium* a pu signifier finalement « tombeau quelconque » — sens non attesté, il faut le noter¹⁹ —, tandis que j'avais cru suffisant de supposer que, dans telle métropole, le terme populaire *martyretum* a été appliqué à un cimetière comportant, en plus d'un ou de deux *martyria*, des chapelles ou des monuments funéraires non dédiés à des martyrs, ne contenant même pas de reliques de martyrs, ensemble qui, par un processus sémantique très courant de généralisation, a reçu le nom de *martyretum* tiré du nom des parties constituantes les plus importantes.

Après ce coup d'épée, qui n'est qu'un coup d'épée dans l'eau, M. Glättli nous présente sa propre solution. *Martyretum*, dit-il, n'est pas un *martyrium* + *etum*, mais un *martyr* + *etum*. Après avoir rejeté la première de ces hypothèses, il écrit : « Ich sehe keine andre Möglichkeit, als *martyrium* als Ausgangspunkt von **martyretum* aufzugeben, und zu *martyr* ‚Märtyrer‘ + *etum* zurückzukehren »²⁰. C'est-à-dire de revenir à la solution proposée antérieurement par Soyer. Et il ajoute : « Man kann sich fragen, weshalb Reymond, Aebischer und Delehaye diesen Weg nicht für gangbar hielten. Vielleicht lässt sich ihr Zögern in der Hauptsache auf eine ungenügende Übersicht über die mit *-etum* gebildeten Kollektiva zurückführen » : ce qui est, dit-il, caractéristique pour l'étude du P. Delehaye, mais qui ressort de la mienne également.

Deux questions auxquelles je répondrai brièvement. Quant à la première, je me contenterai de remarquer que Soyer n'avait nullement l'autorité scientifique suffisante pour que sa solution dût s'imposer. Quant à la seconde, il est impossible à un catholique d'imaginer même que les *martyreta* épars dans une bonne moitié de la Gaule aient jamais pu signifier « assemblages de martyrs ». Personne n'a jamais pu prétendre que les morts réunis dans les *martyreta* de France et de la Suisse romande eussent tous été des martyrs. Il est certes vrai que *martyr* a pris très rapidement la valeur de « saint »²¹ : mais cette confusion est un fait exceptionnel : impossible que *martyretum* ait pu être compris comme « réunion [de corps] de saints », puisqu'un cimetière contient aussi bien les corps des réprouvés que ceux des élus. En un mot, *martyretum* « réunion de martyrs, de saints » n'aurait pu naître que dans un cerveau hérétique.

Il est vrai que pour faire admettre son étymologie *martyr* + *etum*, M. Glättli prend un biais. « Den sachlichen Ausgangspunkt, écrit-il, der Annahme daß zur Erklärung von **marturetum* von *martur* auszugehen ist, bildet eine Tatsache der altchristlichen Archäologie », un fait relevé en particulier par Dom Leclercq qui, parlant des cimetières de l'Afrique du nord, note qu'« on se groupe autour des *memoriae martyrum* dont on s'ap-

¹⁹ Cf. H. Glättli, *op. cit.*, p. 53.

²⁰ *Ibidem*, pp. 67-68.

²¹ Voir là-dessus M. Armellini, *Lezioni di archeologia cristiana*, Roma, 1898, pp. 381-382.

proche le plus possible, et l'encombrement est tel que les défunts s'empilent par couches, empiétant les uns sur les autres et les plus favorisés pénètrent même dans l'intérieur des basiliques²². « Et pour montrer qu'en Gaule comme en Afrique le dernier désir des mourants était celui d'être *sociati beatis*, le savant zuricois fait état d'une quinzaine d'inscriptions, tirées presque toutes du recueil de Le Blant, où il est question de défunts ensevelis « ad sanctum martyre », « ad sanctos » par exemple. Mais dans les mentions de ce genre, les *saints* sont nommés aussi fréquemment que les *martyrs* : pourquoi alors n'y a-t-il pas trace d'un **sanctetum*, qui aurait pu naître aussi logiquement que *martyretum* ? Ne serait-ce pas parce que, tandis qu'une certaine construction était dénommée *martyrium*, il n'existait pas de dérivé de *sanctus* correspondant ? Et ne serait-ce pas surtout parce qu'aux yeux des fidèles **sanctetum* était aussi inimaginable que *martyretum* remontant à *martyr* + *etum* ? Sans doute, ainsi que le prouve en particulier une inscription de Velletri, Armellini a-t-il noté que « si desidera con slancio il sepolcro presso quello dei santi, tanto che si stima fortunato e tenuto di gran merito colui che può essere sepolto a contatto di loro »²³ ; sans doute les familles des défunts ont-elles pu croire que leurs morts participaient ainsi aux vertus du martyr, à sa sainteté — idées qui furent plus d'une fois combattues²⁴ —, et qu'en tout cas ils se faisaient du martyr un protecteur pour l'au-delà²⁵. Mais un défunt ne devenait ni saint ni martyr du fait qu'il était enterré près du tombeau d'un martyr ou d'un saint : et c'est pourtant cette idée qui seule aurait pu faire aboutir à *martyr* + *etum* « cimetière ».

Et qu'au nom du ciel on ne fasse pas appel à l'analogie, qui n'en est pas une, des toponymes *Saints*, *Sains*, *Xanten* : ils désignent initialement, non point des cimetières, mais des monastères ou des églises dédiés à plusieurs saints. A Xanten, par exemple, nom qui représente *ad Sanctos*, on a trouvé, sous le chevet de l'église médiévale de Saint-Victor, les squelettes de deux personnages qui sont certainement des martyrs, et qui ont été identifiés avec les saints Victor et Mallosus, vénérés à Xanten du temps de Grégoire de Tours²⁶ ; le *Sains* de la Somme, « fundus nomine *Sanctorum* » en 1090, doit son nom au fait qu'on y vénérât les saints Fuscien, Victorice et Gentien²⁷. Au surplus, ce type toponymique ne prévaut qu'à une date relativement récente : le *Saints* de l'Yonne, dénommé « monasterium Cociacense *ad Sanctos* » aux VI^e-VII^e siècles, et *Cociacus* encore en 853, n'est désigné sous la forme *Sancti* qu'à partir de 1125²⁸.

Le *martyr* + *etum* proposé par M. Glättli se heurte du reste à une autre difficulté : sa formation même à l'aide du suffixe *-etum*. J'avais dit

²² H. Glättli, *op. cit.*, pp. 68-69.

²³ M. Armellini, *op. cit.*, pp. 99-100.

²⁴ Cf. le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. III, 2, col. 1643, ainsi que le sermon LV de saint Maxime de Turin, dans Migne, *Patrologia latina*, t. LVII, col. 637.

²⁵ Cf. le *Dictionnaire d'archéologie...*, t. I, 1, col. 503-507.

²⁶ A. Grabar, *Martyrium. Recherches sur le culte des reliques et l'art chrétien antique*, vol. I, Paris, 1946, pp. 52-53.

²⁷ A. Vincent, *Toponymie de la France*, Bruxelles, 1937, p. 360.

²⁸ *Ibidem*, loc. cit.

dans mon article, en citant Bourciez²⁹ dont j'élargissais la définition (d'après ce savant, le suffixe latin *-etum* désignait des lieux plantés de certains arbres), qu'en Gaule notamment *-etum* avait formé des dérivés ayant le sens de « lieux contenant un assemblage d'arbres ou d'objets de même espèce »³⁰. Mon contradicteur, lui, prétend que « *-etum* durchaus nicht nur Orte bezeichnet, wo mehrere gleichartige Dinge nebeneinander vorkommen », mais que « es gibt auch alt bezeugte *-etum* Bildungen, wo der Begriff der Kollektivität eine geringe Rolle und *-etum* eher als Lokalsuffix anzusehen ist »³¹. Et de citer les cas de *aspretum* « lieu raboteux, couvert de pierres et de broussailles », chez Tite Live, de *glabretum* « endroit rocailleux et improductif » chez Columelle, *olenticetum* « hourbier », *oletum* « excrément », *veteretum* « jachère ». Tout cela est très exact, mais n'a aucun rapport avec le problème qui nous intéresse : de tous les mots cités par M. Glättli, seul *veteretum* s'est continué dans quelques parlers romans des Grisons, des alentours de Bellune et du Frioul ; et qu'on explique *martyretum* par un dérivé de *martyr* ou de *martyrium*, il faut bien donner à *-etum*, en dernière analyse, la signification qui est la sienne en latin vulgaire et en latin de basse époque de la Gaule.

Pour que l'hypothèse de M. Glättli ait pu être en principe soutenable, il aurait fallu qu'il nous prouve tout d'abord que *-etum* a pu former des dérivés de noms s'appliquant à l'homme, à un état de l'homme. Or les nombreux toponymes en *-etum* recueillis par M. Vincent sont tous, ou des dérivés de noms d'arbres ou de plantes ou d'ensembles botaniques tels que « bois », de noms de constructions ou, rarement, de menus accidents de terrain comme « fosse » ou « barrière »³². Non seulement la toponymie française n'a jamais eu de formations telles que **homine + etum*, ou **pagensis + etum* (et ceci corrobore le fait, que nous avons déjà relevé, que **sanctetum* non plus n'a jamais existé pour désigner un « cimetière »), mais que même une dérivation en *-etum* d'un nom d'animal est un phénomène absolument inconnu : et pourtant un *corvus + etum*, ou un *vulpiculus + etum* auraient été compréhensibles. En un mot, un *martyr + etum* est non seulement un étymon théologiquement inacceptable : c'est un unicum, ou plutôt un monstre morphologique.

Mais c'est que, selon M. Glättli, *martyrium + etum* ne peut avoir donné *marterey*, *martray*, *martroi* sur territoire français : pour la bonne raison que le suffixe *-etum* précédé d'une palatale — et *martyrium + etum* appartient à cette catégorie — aboutit à *-i*, *-y*. De même que *salicetum* évolue en *Saucy*, dit-il, *fagetum* en *Fey* et *nucetum* en *Noisy*, ainsi *martyrietum* aurait-il dû devenir *Martery*³³. Revenant plus tard sur ce même sujet, il a maintenu la même opinion et fait état des mêmes arguments, tout en reconnaissant, il est vrai, que « die Tendenz, in Wörtern **iuncarietum*, **pomarietum* das *i* im

²⁹ E. Bourciez, *Éléments de linguistique romane*, 4^e édit., Paris, 1946, p. 61 et, pour la Gaule spécialement, p. 197.

³⁰ P. Aebischer, *art. cit.*, p. 165.

³¹ H. Glättli, *op. cit.*, p. 68.

³² Voir l'index de l'ouvrage de M. A. Vincent, p. 381.

³³ H. Glättli, *op. cit.*, p. 67, note 1.

Hiatus zu entpalatalisieren und verstummen zu lassen (*iuncaretum, pomaretum*) scheint... im Französischen bedeutend stärker zu sein als im Provenzalischen »³⁴, ce qu'avait déjà observé M. Gamillscheg dans le compte rendu assez sévère qu'il avait consacré au livre de M. Glättli³⁵. Observation que ce dernier précisa dans un troisième travail dans lequel, s'attachant particulièrement au développement du suffixe *-etum* dans les parlers gallo-romans, il dut enfin avouer que « die lautgerecht entwickelten Formen auf *-i* sind in verschwindender Minderzahl gegenüber den diphthongierten Formen auf *-oi, -ai* und *-ei* » en français, ajoutant que les formes en *i*, les types *Noisy, Boissy, Saulcy* en particulier, sont attestées très tôt, tandis que celles qui sont diphthonguées « sind viel jüngeren Datums », la plupart d'entre elles apparaissant au plus tôt au XI^e siècle³⁶. Il admet en conséquence, et contrairement à M. Gamillscheg qui avait posé en principe que *-etum* était devenu *-i* dans les toponymes dont le rapport avec le sens du substantif base n'était plus compris, alors que ce même suffixe avait abouti à *-ei, -oi* dans les cas où ce rapport était encore senti ; il admet, dis-je, que les deux séries diffèrent essentiellement par leur âge : « ein Ortsname, conclut-il, *Noisy* muss infolge seiner lautlichen Gestaltung aus einer Zeit stammen, wo *e* nach Palatal über *iei* zu *i* wurde, also dem 6. und 7. Jahrhundert », tandis qu'« ein Ortsname, der *e* nach Palatal zu *-ei, -ai, -oi* entwickelt hat, erweist sich ipso facto als jünger. Spätestens seit dem 9. Jahrhundert erfährt auch *-etum* nach Palatal die gleiche Behandlung wie die zahllosen Ortsnamen *fraxinetum, ulmetum, tremuletum, Fresnay, Ormoy, Tremblay. -ai, -oi, ei* werden zu Kollektivsuffixen par excellence »³⁷.

M. Glättli a incontestablement raison en admettant que la couche des toponymes du type *Boissy* est antérieure à celle du type *Boissey* : mais je ne puis accepter les dates qu'il assigne à ce dernier ; lorsqu'il admet, comme nous venons de le voir, que la majorité des mentions de ce type sont tout au plus du XI^e siècle, il ne s'ensuit nullement que le type lui-même ne soit que de peu antérieur. Il n'est que trop certain, en effet, qu'un toponyme, qu'un nom de lieu-dit en particulier, peut être bien plus ancien que la date où il apparaît pour la première fois dans une charte, d'une part. Et d'autre part les recherches de M. Glättli n'ont peut-être pas été assez complètes. Qu'il me suffise de constater que M. Vincent mentionne un *Nueridum* (vers 850) pour *Nauroy* (Meuse), un *Noveridus* (829) pour *Noré* (Vienne), un *Nugaretum* (679) et un *Nugaredum* pour *Norroy-le-Sec* (Meurthe-et-Moselle), un *Pomeredum* du IX^e siècle pour *La Pommeraye* (Yonne)³⁸, toutes formations en *-ariu + etum* dont le développement phonétique a dû être parallèle à celui du *-ariu + etum* de *martyriu + etum*. Du reste, M. Glättli a lui-même

³⁴ H. Glättli, *Martroi* < * *martyr + etum*, dans *Vox romanica*, vol. VII (1943), p. 250.

³⁵ E. Gamillscheg, dans *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, vol. LXIII (1940), pp. 81 et suiv.

³⁶ H. Glättli, *Zur Frage des Suffixes -etum nach Palatal*, dans *Sache Ort und Wort. Jakob Jud zum sechzigsten Geburtstag, 12. Januar 1942, 1943*, p. 174 (*Romanica Helvetica*, vol. 20).

³⁷ H. Glättli, *art. cit.*, pp. 180-181.

³⁸ A. Vincent, *op. cit.*, pp. 253-254.

recueilli, pour *Pont-de-Bossey* (Indre-et-Loire), une graphie *Buxedus* en 861, ainsi que pour *Boissey* (Ain) un *Boscido* datant de 888-898³⁹, graphies à propos desquelles il dit avec raison que ce ne sont là que « blosse Versuche von Schreibern..., -etum in latinisierendem Gewande wiederzugeben » : tentatives qui ne prétendent nullement rendre l'état phonétique exact de ces toponymes à la date à laquelle ils apparaissent, mais qui sont importantes pour nous du fait que « sie zeigen, dass Ortsnamen, die damals schon bestanden, den Wandel von haupttonigen e nach Palatal zu i nicht mehr machten »⁴⁰. Je veux bien croire, comme l'a remarqué Dauzat⁴¹, que la plupart des formations en *-etum* datent de la période franque : mais il recule singulièrement dans le temps leur date de naissance possible, quand il ajoute immédiatement que « ces créations ont débuté avant le V^e siècle ». L'important pour nous, du reste, est simplement ceci : que si un *nucariu* + *etum* a pu être rendu par *Nugaretum* et *Nugaredum* dès la fin du VII^e siècle, et qu'il a abouti à *Noré*, rien ne s'oppose non plus à ce qu'à cette époque déjà *martyriu* + *etum* ait pu devenir *martyretum*, d'où nos *martereys* actuels.

La conclusion de ce long, trop long préambule est que, étant donné qu'il est impossible logiquement — je dirais mieux : théologiquement — et morphologiquement de penser à *martyr* + *etum* comme base de *martyretum*, et que d'un autre côté rien ne s'oppose à ce que ce *martyretum* représente phonétiquement *martyriu* + *etum*, je me crois autorisé à revenir à mon étymologie d'il y a trente ans. Qu'il s'agisse là d'une formation relativement récente, c'est l'évidence même. *Martyretum* étant un mot d'origine chrétienne, n'a pu naître et se développer en Gaule dans les tout premiers siècles de la latinisation de cette dernière. Et cette formation relativement récente se laisse entrevoir dans l'extérieur même qu'a pris le terme en particulier dans les toponymes de la Suisse romande. Toponymes tels que *Martelet*, *Martolet*, *Martherey*, *Martoray* qui se caractérisent par deux traits linguistiques intéressants : maintien presque constant de la contrefinale — les cas romands du type *Matrey* étant des plus rares⁴² — d'un côté et, subséquentement, maintien du groupe *-rt* et du *-r* suivant (lequel fréquemment s'est dissimilé en *-l-*), d'où *Marterey*, *Martelay*. Or il s'agit là à mon avis de phénomènes non originaires : j'en veux voir une preuve dans le fait que le nom de lieu fribourgeois *Matran*, qui comme les *Martorano* italiens s'explique par un [*fundus*] *Martyranus*⁴³, et qui ne peut être que le nom d'un *praedium* romain en Helvétie, témoigne et de la disparition normale du *-y-*, voyelle non initiale devant l'accent, et de la réduction, provoquée évidemment par cette disparition, du groupe *-rtr-* à *-tr-* : réduction que l'on constate aussi, pour le dire en passant, dans le nom de *Vétroz*, écrit encore *Vertro*, *Vertroz* à la fin du XII^e siècle⁴⁴, qui remonte au gaulois *Virotragos* « très rapide ». En d'autres

³⁹ H. Glättli, *art. cit.*, p. 177.

⁴⁰ H. Glättli, *art. cit.*, loc. cit.

⁴¹ A. Dauzat, *Les noms de lieux. Origine et évolution*, Paris, 1926, p. 119.

⁴² Voir H. Glättli, *Probleme...*, p. 39.

⁴³ P. Aebischer, *Sur les noms de lieux d'origine latine en -acum et en -anum du canton de Fribourg*, dans *Annales fribourgeoises*, t. XLIII (1958), p. 78.

⁴⁴ H. Jaccard, *op. cit.*, p. 506.

termes, un développement *martyretum* } *marterey* ne peut qu'être postérieur à *Martyranum* } *Matran*, puisque ce toponyme existe dans notre pays dès l'époque de sa latinisation⁴⁵.

En ce qui concerne la contrefinale elle-même, M. Glättli a très justement observé qu'en Suisse romande seuls le Valais et le district d'Aigle, lequel, on le sait, a fait partie de tout temps du diocèse de Sion, connaissent le type *martorey*, tandis que les formes vaudoises et fribourgeoises *marterey* ou, par dissimilation, *martellet*, sont dues à la réduction du *-o-* à *-e-*⁴⁶. Il voit avec raison dans le type en *-o-* un type conservateur, dont l'aire a jadis été plus étendue⁴⁷ : dans l'Isère, la succession même des graphies suffit à prouver qu'un *Marteray* actuel a eu des formes en *-o-* jusqu'au XV^e siècle⁴⁸, formes qu'on retrouve en Savoie, dans l'Ain, le Rhône et les départements plus méridionaux. Formes en *-o-* qui sont intéressantes en ce qu'elles prouvent que l'étymon, qu'il s'agisse de *martyrium* ou de *martyr*, peu importe, avait un *-y-* prononcé *u* : M. von Wartburg a montré⁴⁹ en effet que les mots grecs introduits dans le sud de la Gaule avaient conservé des traces d'un triple traitement du *υ* grec, la phase la plus ancienne étant caractérisée, comme l'on sait⁵⁰, par le fait que cet *υ*, prononcé encore *u* (soit *ou* français), fut rendu par les Gaulois et les Ligures voisins par *u* ; phase suivie d'une autre plus récente, où ce même *υ*, déjà prononcé *ü*, devint *i* dans la bouche des Gaulois et *oe* dans celle des Massaliotes bilingues, d'où *e* dans le latin tardif.

Il ne paraît du reste pas que ce soit par l'intermédiaire de Marseille que le mot *martyrium* se soit introduit en Gaule. Si nous projetons en effet sur une carte les nombreuses mentions de *martyretum* recueillies par M. Glättli⁵¹, nous aurons vite fait de constater que c'est dans la moyenne vallée du Rhône et, en Suisse romande, dans le bassin du Léman jusqu'aux alentours de Sion que le mot est le mieux représenté : Pays de Vaud, les deux Savoies, l'Ain, l'Isère et les Hautes-Alpes à l'est du fleuve, les départements de la Loire, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire à l'ouest. Si réduit de dimensions qu'il soit, le Rhône, en effet, n'a pas moins de huit *martyreta* ; la Saône-et-Loire, dix-sept ; la Loire, vingt-trois ; la Haute-Loire, dix-huit ; la Savoie, douze, et la Haute-Savoie, neuf ; et nous savons que le territoire vaudois en compte cinquante. A partir de cet épiceutre le mot s'est répandu dans

⁴⁵ Sur le problème de la contrefinale en franco-provençal, voir B. Hasselrot, *Syncope et apocope en franco-provençal*, dans *Mélanges Duraffour*, Paris, 1939, p. 52 (*Romanica Helvetica*, vol. 14) ; cf. H. Glättli, *op. cit.*, pp. 40-43.

⁴⁶ H. Glättli, *op. cit.*, p. 40.

⁴⁷ *Ibidem*, p. 42.

⁴⁸ *Ibidem*, p. 43.

⁴⁹ W. von Wartburg, *Von Sprache und Mensch. Gesammelte Aufsätze*, Berne, 1956, p. 100.

⁵⁰ Voir en particulier W. Meyer-Lübke, *Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft*, 3^e édit., Heidelberg, 1920, p. 135, § 109.

⁵¹ Postérieurement à la liste dressée par M. Glättli, *op. cit.*, pp. 14-37, ont paru deux nouveaux dictionnaires départementaux, celui de H. Stein et J. Hubert, Paris, 1954, pour la Seine-et-Marne, ouvrage qui aux pp. 350-351 fournit une imposante série de quatorze cas de *Martois*, *Martray*, *Martroy*, et celui de E. Vallée et R. Latouche, 2^e fasc., Paris, 1952, pour la Sarthe, où nous trouvons un *Les Martrais* et un *Martray*, à la p. 585. J'ai réuni ces données à celles de M. Glättli dans les considérations qui vont suivre.

quatre directions : vers le sud jusqu'à l'Ardèche (3 cas) et à la Drôme (5 cas) ; vers le nord jusqu'à l'Aube (4 cas), la Marne (1 cas), l'Aisne (2 cas), la Seine-et-Marne (14 cas), l'Oise (2 cas), et le Pas-de-Calais (3 cas) ; vers le nord-ouest, à travers la Nièvre (9 cas), l'Yonne (2 cas), le Loiret (15 cas), la Seine-et-Oise (2 cas), la Seine (8 cas), la Sarthe (2 cas), l'Eure-et-Loir (1 cas), la Mayenne (5 cas), d'où il a essaimé jusque dans les territoires de langue bretonne ; vers l'ouest enfin, à travers le Puy-de-Dôme (4 cas), l'Indre (1 cas), l'Indre-et-Loire (3 cas), la Loire-Inférieure (7 cas) d'une part, et de l'autre, plus au sud, la Haute-Vienne (1 cas), la Vienne (5 cas), les Deux-Sèvres (1 cas) et la Charente-Maritime (1 cas). On voit donc que, sauf dans le Loiret, la Seine-et-Marne et même la Seine — où *martyretum*, terme adopté par Paris, a eu aux alentours une fortune singulière —, tous les départements éloignés du centre primitif de propagation, Lyon, ne contiennent qu'un nombre des plus réduits de *martyreta*. Quant au sud, il ne connaît notre mot que sporadiquement, puisque le Cantal n'en a qu'un exemplaire et l'Aveyron, deux, les départements voisins de Marseille, le Var, les Bouches-du-Rhône, les Basses-Alpes, le Vaucluse, le Gard, la Lozère et l'Hérault paraissant l'ignorer totalement.

Et, fait intéressant et symptomatique, c'est dans cette même vallée moyenne du Rhône que l'on a retrouvé les seuls exemples connus sur sol français de *martyrium*. M. Glättli, en effet, a mentionné⁵² d'abord une inscription lyonnaise⁵³ où ce mot se rapporterait à l'église de cette ville dédiée à saint Irénée, ajoutant qu'aux dires de Le Blant⁵⁴ il aurait existé dans cette même métropole une autre inscription où *martyrium* aurait été écrit en caractères grecs ; en second lieu, une inscription retrouvée à Sarras⁵⁵, tout au nord du département de l'Ardèche. J'avais espéré rencontrer un complément d'information dans le monumental ouvrage de M. André Grabar sur *Martyrium*⁵⁶ : mais ce savant, qui définit les *martyria* primitifs comme étant des « monuments destinés à marquer l'emplacement des tombeaux des martyrs et à aménager l'espace autour de ces sépultures, en vue du culte et pour abriter les fidèles »⁵⁷, ne s'occupe que des formes et des origines de ce type architectural, et non du mot. De sorte que, s'il signale l'existence de *martyria* — monuments en Gaule⁵⁸, nous ne savons pas en réalité quel nom on leur appliquait.

Or c'est le nom de *martyrium*, bien plus que la construction qu'il désigne qui pour nous est important. Nom qui, nous venons de le voir, a été connu à Lyon et un peu plus au sud, à Sarras. Nom qui apparaît, d'après Dom Leclercq⁵⁹ et M. Glättli⁶⁰, sur cinq inscriptions chrétiennes, dont trois sont

⁵² H. Glättli, *op. cit.*, pp. 63 et suiv.

⁵³ Ed. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e siècle*, t. I, Paris, 1856, N° 37.

⁵⁴ Ed. Le Blant, *op. cit.*, t. II, N° 473.

⁵⁵ M. Glättli, *op. cit.*, p. 64, écrit erronément « Arras ».

⁵⁶ A. Grabar, *Martyrium. Recherches sur le culte des reliques et l'art chrétien antique*, deux vol., Paris, 1946, et un album, Paris, 1943.

⁵⁷ A. Grabar, *op. cit.*, vol. I, p. 47.

⁵⁸ A. Grabar, *op. cit.*, vol. cit., pp. 415 et suiv.

⁵⁹ *Dictionnaire d'archéologie...*, t. X, col. 2513.

⁶⁰ H. Glättli, *op. cit.*, p. 59.

de provenance syrienne, une palestinienne et une dernière de l'Arabie du nord, plus précisément des environs de Petra. Nom qui, nous le savons, est couramment employé par les écrivains ecclésiastiques grecs. Qu'il puisse y avoir un rapport direct entre l'aire orientale de *μαρτύριον* et l'aire lyonnaise, c'est ce que M. Glättli déjà a souligné : « Die Kultsprache der ersten Christengemeinden in Lyon war griechisch », dit-il, et il ajoute que le plus célèbre des évêques de cette ville, saint Irénée, était originaire d'Asie mineure, et disciple peut-être de saint Polycarpe, évêque de Smyrne⁶¹. C'est que, très tôt, le christianisme, qui en Gaule avait débarqué à Marseille, remonta le Rhône et arriva à Lyon. « Cette grande ville, écrit Mâle, qui était riche, commerçante, sans cesse en rapport avec l'Orient, attira de bonne heure les adeptes de la religion nouvelle. Dans le courant du second siècle, il arriva à Lyon un certain nombre de chrétiens de Smyrne et d'Asie mineure, dont le chef était un vieillard nommé Pothin », accompagné d'un certain Attale, de Pergame, d'un Phrygien nommé Alexandre, qui était médecin, enfin d'un jeune homme qui avait passé son enfance à Smyrne, Irénée⁶². D'autre part, dès après le triomphe de l'Eglise, les pèlerinages en Orient se multiplient : les pèlerins de la Gaule s'embarquaient à Marseille, abordaient à Carthage, visitaient l'Egypte, la région du Sinaï, la Palestine, la Syrie⁶³. Et c'était là qu'ils rencontraient ces *martyria*, consacrés aux reliques des martyrs dont le culte fut très précoce en Orient⁶⁴. Rien d'étonnant par conséquent si, tout au long de la vallée du Rhône, grâce à ces contacts répétés et continus avec l'Asie mineure, nous retrouvons des basiliques d'une architecture typiquement orientale : églises de Vaison⁶⁵, de Saint-Pierre de Vienne, de Saint-Roman d'Albon (Drôme). A propos de celle de Vienne, Mâle remarque que la communauté chrétienne de cette ville, si étroitement unie à celle de Lyon, était toute grecque, et qu'il semble qu'elle l'eût été encore au V^e siècle : « les épitaphes grecques des Syriens y sont nombreuses, et quand ces épitaphes sont en latin on y reconnaît la traduction d'une prière pour les défunts, empruntée à la liturgie orientale ».

On comprend aisément que ces multiples rapports historiques, liturgiques, architecturaux, qui unissaient l'église de Lyon à l'Orient chrétien, aient pu agir de telle sorte qu'un mot typiquement oriental tel que *μαρτύριον* ait trouvé sur les bords du Rhône comme une seconde patrie. Sans doute est-il exact, comme l'établit M. Glättli, que lorsque les écrivains ecclésiastiques des Gaules parlent de sanctuaires élevés sur les tombes des martyrs, ils usent de termes comme *basilica*, *oratorium*, *templum*, *cellula*, *sanctuarium* ou *ecclesia*⁶⁶ : mais tous ces exemples sont tirés de Grégoire de Tours, ou de capitulaires, ou d'actes de conciles qui n'avaient rien de spécifiquement lyonnais, d'abord, et qui usent tout simplement des mots usuels dans le voca-

⁶¹ *Ibidem*, p. 64.

⁶² E. Mâle, *La fin du paganisme en Gaule et les plus anciennes basiliques chrétiennes*, Paris, 1950, p. 14.

⁶³ *Ibidem*, pp. 70 et suiv.

⁶⁴ *Ibidem*, p. 102.

⁶⁵ *Ibidem*, pp. 157-159.

⁶⁶ H. Glättli, *op. cit.*, pp. 54-57.

bulaire ecclésiastique du temps. Peu nous importe au fond quel soit le lien logique, sémantique, qui unit *martyretum* à *martyrium* : le fait est que, pour de nombreuses raisons, *martyrium*, prononcé *martoriu*, a été connu de l'église de Lyon ; le fait est que rien ne s'oppose à ce que *martyretum* en puisse dériver. Et lorsque M. Glättli remarque qu'il est « seltsam, daß ein Wort — il entend évidemment parler de *martyretum* « cimetièrre » —, das infolge seiner Bedeutung in dem frühmittelalterlichen Urkunden nicht selten sein sollte, nie in diesen Texten erscheint », et qu'en dernière analyse nous ne connaissons l'existence de *martyretum* que grâce au témoignage de la toponymie⁶⁷, il oublie ce détail, qui est pourtant de toute importance : que *martyretum* est un mot provincial, un mot de ce que j'appellerais la langue ecclésiastique vulgaire, un mot non consacré par l'usage littéraire, un mot dont l'utilisation, après tout, ne semble pas avoir été de longue durée.

C'est, bien plus que l'origine même du mot, la durée de son emploi qui pour nous est intéressante à fixer. Problème difficile, puisque, de par ses origines, *martyretum* n'a précisément guère de chance d'apparaître dans les textes, historiques ou hagiographiques, qui sont les seuls dont nous disposions. En réalité, nous ne pouvons faire état que de rares indices. Le premier est fourni, comme je l'ai dit ailleurs⁶⁸, par un *Martorey* valdôtain, nom d'une fraction de la commune de Donnaz⁶⁹. Etant donné que *martyretum* est inconnu au nord de l'Italie, il n'a pu pénétrer dans la vallée de la Doire Baltée que par l'ouest, et cela probablement à une époque où cette vallée était unie politiquement et surtout religieusement aux régions occidentales qui, elles, utilisaient ce mot. Or la Vallée d'Aoste, si elle ne fut guère réunie politiquement aux possessions ostrogothiques de la plaine padane qu'entre 522 et 576 — elle était burgonde lors de la guerre franco-gothique de 507, et fut de nouveau unie au royaume mérovingien de Bourgogne en 576⁷⁰ —, ne fut détachée de l'archevêché de Milan qu'à cette dernière date. Patrucco a en effet remarqué que « poichè sappiamo che la valle di Susa fu allora ecclesiasticamente staccata dalla diocesi di Torino e riunita alla nuova diocesi di Morienna, così ci è facile stabilire che anche la diocesi di Aosta venne staccata dalla chiesa metropolitana di Milano ed aggregata all' arcidiocesi di Vienna, da cui dipendette poi sempre insieme coi vescovi di Morienna e di Sion finchè si costituì l'arcidiocesi di Tarantasia », ce qui fut fait par Charlemagne à la fin du VIII^e siècle. De ce fait, nous concluons que *martyretum* était encore vivant à une époque indéterminable, mais postérieure à la fin du VI^e siècle.

Impossible cependant qu'il soit né au VIII^e siècle. Cela pour deux raisons : parce que dans une charte de 926 relative aux environs de Mâcon⁷¹, *Martoredo* est déjà devenu un toponyme, et ensuite parce que *martyretum*

⁶⁷ *Ibidem*, p. 72.

⁶⁸ P. Aebischer, *art. cit.*, p. 176.

⁶⁹ Amati, *Dizionario corografico dell' Italia*, vol. IV, p. 951.

⁷⁰ C. Patrucco, *Aosta dalle invasioni barbariche alla signoria sabauda*, dans *Miscellanea valdostana*, Pinerolo, 1903, pp. XXII-XXIII et XXXVI-XXXVII (*Biblioteca della Società storica subalpina*, vol. XVII).

⁷¹ A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, vol. I, Paris, 1876, p. 260.

présuppose *martyrium*, et qu'une fois ce dernier terme tombé en désuétude, un dérivé *martyretum* ne pouvait plus voir le jour. Me basant sur un passage du *De exordiis et incrementis rerum ecclesiasticarum* de Walafrid Strabon, abbé de Reichenau, qui vécut dans la première moitié du IX^e siècle, passage dans lequel il laisse entendre que de son temps *martyrium* n'était plus usité — il dit en effet, en employant l'imparfait, « *martyrium* vocabantur ecclesiae quae in honore aliquorum martyrum fiebant »⁷² —, j'en avais conclu que *martyretum* n'avait pu naître après l'an 800. Conclusion qu'admet du reste M. Glättli lui-même⁷³, tout en ajoutant que ce passage ne nous permet pas de savoir où *martyrium* avait été en usage, d'autant plus que dans le cas présent Walafrid s'était inspiré des *Etymologiae* d'Isidore de Séville. Opinion qui n'est rien moins qu'assurée : et nous savons d'autre part — et cela nous suffit — que *martyrium* a été utilisé à Lyon et aux alentours.

De ces quelques données, j'avais induit — et cela me paraît toujours valable — que *martyretum* a dû se former antérieurement à l'an 800, qu'il a pu être employé, en fixant les limites extrêmes le plus largement possible, entre le V^e siècle et l'an mille, mais qu'il faut vraisemblablement retarder la première de ces dates, et surtout avancer la seconde. *Martyretum* étant venu chez nous de l'ouest, il est probable qu'il s'y sera introduit en un moment de l'histoire où nos contrées étaient plus particulièrement unies aux destinées des pays sis outre Jura, c'est-à-dire sous la domination franque, donc entre le commencement du VI^e siècle et l'an 887. « Je verrais volontiers, écrivais-je, en **martyretum* un mot de l'époque mérovingienne : ce serait dire qu'il aurait surtout été employé dans nos régions entre l'an 534 et l'an 752⁷⁴. » Et, en entreprenant l'étude des *martereys* fribourgeois, j'ajoutai que « du fait qu'une paroisse — encore faut-il savoir naturellement de quelle paroisse il s'agit, car les limites ont pu changer au cours des siècles — possède un *marterey* sur son territoire, c'est comme si elle avait en quelque sorte un diplôme de noblesse, un certificat constatant son antiquité »⁷⁵.

* * *

Appliquons donc ces critères aux *martyreta* valaisans.

Dans son *Essai de toponymie*, Jaccard déjà leur consacre quelques lignes. Il mentionne en effet un *Martorey* à Fully, un autre à Dorénaz, un *Martoret* à l'entrée de Monthey, un *Martolet*, cour avec tombeaux à l'abbaye de Saint-Maurice, un *Martélay* enfin, dénomination d'une maison à Saint-Gingolph⁷⁶. Liste de cinq toponymes qui a été accueillie par M. Glättli, sans qu'il y ait fait la moindre adjonction⁷⁷. Les matériaux de l'« Enquête sur les noms de

⁷² *Monumenta Germaniae Historica*, Legum sectio II, *Capitularia regum Francorum*, t. II, p. 480.

⁷³ H. Glättli, *op. cit.*, p. 61.

⁷⁴ P. Aebischer, *art. cit.*, p. 182.

⁷⁵ *Ibidem*, p. 185.

⁷⁶ H. Jaccard, *op. cit.*, p. 263.

⁷⁷ H. Glättli, *op. cit.*, p. 16.

lieux de la Suisse romande », recueillis pour le Valais par Ernest Muret et conservés aujourd'hui au siège du « Glossaire des patois de la Suisse romande » à Lausanne, permettent heureusement de l'allonger quelque peu puisque, grâce à leur aide, nous parvenons à la série suivante, dans laquelle j'indique à côté de l'orthographe officielle, la prononciation locale :

Charrat	<i>les Martorays</i>	(i martorêi)
Dorénaz	<i>le Martoray</i>	(i marterâ)
Fully	<i>Mortaray</i>	(i morterâe)
Monthey	<i>le Martoret</i>	(ü martorè)
Saint-Gingolph	<i>le Martélay</i>	(aou martèlâi)
Saint-Maurice	<i>au Martolet</i>	(ü martolê)
Trient	<i>le Martoray</i>	(ü marteré)
Vérossaz	<i>Marterais</i> (1746)	
Vouvry	<i>es Martelelets</i>	(é martelê)

Soit neuf mentions, dont huit usitées encore aujourd'hui, et une tirée d'un texte du XVIII^e siècle. Je me hâte d'ajouter — et je reviendrai sur ce point — que je ne donne nullement cette liste comme complète, et que je ne serais nullement étonné qu'on puisse l'allonger en compulsant les terriers et les registres de reconnaissances conservés dans les archives communales en particulier. Mais, telle qu'elle se présente, elle nous permet d'intéressantes constatations, en vertu des principes posés plus haut, sur l'âge de certaines paroisses du Bas-Valais.

Avant de traiter ce point, remarquons encore que les formes *Martoray*, *Martolet*, qui représentent cinq sur neuf de nos *martyreta*, sont comme nous l'avons vu des formes archaïsantes, qui ne se retrouvent que dans le district d'Aigle en Suisse romande, puis, plus au sud, çà et là en Savoie et ailleurs. A cette forme doit se rattacher celle de Fully, tandis que le *Martélay* de Saint-Gingolph, le *Martelelets* de Vouvry et, semble-t-il, le *Marterois* de Vérossaz, sont en rapport étroit avec les *Marterey* de la Haute-Savoie entre autres — et nous verrons pourquoi —, ces *Marterey* étant une forme modernisée qui a refoulé le *Martorey* plus ancien dans les Alpes vaudoises d'une part et dans cette partie de la vallée du Rhône située en amont de Monthey.

Aire *Martorey* des Alpes vaudoises qui s'explique d'autant plus aisément que cette région faisait partie du diocèse de Sion, ce qui nous autorise à en parler brièvement ici. Reymond, dans sa liste des *martereys* vaudois⁷⁸, n'en énumère pas moins de huit pour les districts d'Aigle et de Bex, ou mieux pour les régions situées au sud et au sud-ouest de l'Eau Froide, torrent qui coulant d'abord dans la direction du sud-ouest, tourne brusquement vers le nord-est à Roche, puis peu après vers le nord, pour se jeter dans le Léman à la sortie sud de Villeneuve :

⁷⁸ M. Reymond, *art. cit.*, pp. 117-121.

Bex	<i>es Martoreys</i> en 1808 ; <i>en Martorei</i> (1340)
Ollon (Glutière)	<i>Martorey</i> (1819) et aujourd'hui encore ⁷⁹
Huémoz-Chesières	<i>au Martorey</i>
Leysin	<i>au Martorey</i> (1332); aujourd'hui <i>Martolet</i> ou <i>Martelet</i>
Panex	<i>au Martorey</i> (Isabel)
Rennaz	<i>au Marterey</i> (1332) ; au <i>Marthalley</i> en 1680 et plus tard
Sépey	<i>le Martorey</i> (Isabel)
Villars-sur-Ollon	<i>le Martorey</i> (Isabel).

Si l'on posait comme un principe absolu qu'une église rurale, ou mieux qu'une paroisse quelconque, n'avait qu'un seul *martyretum*, force nous serait d'avouer que sept cimetières anciens pour une région qui, encore en 1364, ne comptait que les paroisses d'Aigle, des Ormonts, d'Ollon, de Bex et de Belmont-sur-Bex ⁸⁰, ce serait beaucoup, et même trop, d'autant plus que quelques siècles auparavant quelques-unes d'entre elles n'existaient pas. Et qui connaît l'esprit inventif qu'apportait Isabel dans la cueillette des richesses lexicographiques de son patois ormonan serait tenté de lui attribuer les *Martorey* de Panex, du Sépey et de Villars. Mais ce ne serait là que méchante et gratuite suspicion, puisque Jaccard lui aussi, qui connaissait bien la contrée pour avoir longuement enseigné au collège d'Aigle et herborisé dans les Alpes vaudoises, catalogue les *Martorey* d'Ollon et du Sépey. Inutile aussi de fantasier en attribuant aux *martoreys* de cette région la valeur, non pas d'« ancien cimetière », mais de « croix, calvaire », ou d'imaginer que cette aire archaïsante aurait conservé plus tard qu'ailleurs *martorey* « cimetière », et appliqué cette dénomination à des cimetières relativement récents, à des cimetières occasionnels ayant servi par exemple en temps de peste. Ce qui malheureusement fait défaut, ce sont les travaux relatifs aux limites anciennes des paroisses des régions alpestres, et à la distribution des *martyreta* dans ces régions : mais les constatations que nous ferons plus loin, à propos surtout de Collombey et de Saint-Maurice, nous autorisent d'ores et déjà à affirmer que, de même que des villes — ayant, il est vrai, sans doute plus d'une église paroissiale — telles que Paris, Saint-Etienne, Orléans ⁸¹ ont eu sur leur territoire deux ou trois *martyreta*, ainsi des paroisses rurales comprenant des zones étendues et d'accès difficile pouvaient-elles aussi avoir plus d'un *martyretum*, et cela à une époque reculée.

Déjà le cas de Rennaz est moins simple qu'il ne paraît. Nous savons sans doute que ce village, de même que celui de Roche, dépendait de l'église

⁷⁹ B. Hasselrot, *Etudes sur les dialectes d'Ollon et du district d'Aigle*, thèse d'Upsal, Uppsala, 1937, p. 263.

⁸⁰ J. Gremaud, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, t. I, dans *Mémoires et Documents...*, t. XXXIII, Lausanne, 1884, p. 265.

⁸¹ Cf. H. Glättli, *op. cit.*, pp. 35-36, 29 et 24 et, pour Orléans, surtout J. Soyer, *Etude sur l'origine des toponymes « Martroi » et « Martres »*, dans *Revue des études anciennes*, t. XXVII (1925), pp. 213 et suiv.

paroissiale de Noville⁸², la plus septentrionale du diocèse de Sion : le *martyretum* qu'y a signalé Maxime Reymond⁸³, situé, d'après les indications des plans des XVII^e et XVIII^e siècles, à la croisée de la route reliant Villeneuve à Aigle et d'un chemin allant de Rennaz à Noville, pourrait donc être celui de cette dernière paroisse, mentionnée déjà en 1177. Mais c'est que nous savons aussi qu'en cette même année il existait non loin de là, dans une localité appelée Corb ou Cors, village disparu et dont l'emplacement n'a pas été identifié de façon certaine, une autre église paroissiale, distincte de la précédente — ce n'est que plus tard, antérieurement à 1364, que les deux bénéfices ont été réunis⁸⁴ —, dont la juridiction s'étendait jusque sur l'autre rive du Rhône : nous verrons plus loin qu'elle aussi avait son *martyretum*, sur territoire de Vouvry. Le problème qui se pose est donc celui-ci : avons-nous en Noville et Corb deux paroisses distinctes dès l'époque de leur fondation qui, du fait de la présence de *martyreta* sur chacun de leur ressort, devrait être placée au plus tard au IX^e siècle ? Ou bien, comme l'admet l'abbé Tamini⁸⁵, faut-il envisager l'église de Corb comme l'église-mère de toutes les paroisses environnantes, c'est-à-dire non seulement de Vouvry, mais encore de Noville et de ses dépendances ? Le nom même de Noville, *Nova villa* en 1177⁸⁶, prouve que nous avons affaire à une fondation relativement récente, mais sans que nous puissions rien conclure quant à la date de celle-ci. En réalité, le problème est insoluble, vu le manque de documents : tout ce que nous pouvons dire est que si Noville et Corb ont toujours été séparés (jusqu'à l'époque, tardive pour nous, de leur réunion, cela va sans dire), chacune de ces paroisses a eu son *martyretum*. Si au contraire Noville est plus récent, Corb alors avait eu — et ce serait là le premier cas de ces paroisses étendues possédant plus d'un *martyretum* —, et un *martyretum* sur le territoire paroissial sis sur la rive droite du Rhône, et un autre sur celui de la rive gauche, à Vouvry.

Mais il reste les sept *martyreta* des districts d'Aigle et de Bex. Les églises d'Ollon et de Bex sont certainement anciennes : celle de Saint-Victor d'Ollon est mentionnée dès 1178, en effet⁸⁷, et celle de Bex, dédiée à saint Clément, apparaît presque en même temps, en 1193⁸⁸. Quant à la paroisse d'Aigle, qui comprenait, en plus de cette localité, les villages d'Yvorne, de Corbeyrier et de Leysin, elle existait déjà au XII^e siècle elle aussi, comme l'a relevé l'abbé Tamini⁸⁹ : son église plus ancienne aurait été celle dédiée à saint Maurice, quoique une bulle de 1152 reconnaisse comme église paroissiale celle de Saint-Jacques, attribuée à cette date à l'abbaye d'Ainay. Comme

⁸² E. Mottaz, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, t. II, Lausanne, 1921, pp. 316-317 et 515.

⁸³ M. Reymond, *art. cit.*, p. 120.

⁸⁴ E. Mottaz, *op. cit.*, t. I, p. 512.

⁸⁵ J.-E. Tamini et P. Délèze, *Nouvel essai de Vallesia christiana*, St-Maurice, 1940, p. 166. Je citerai désormais cet ouvrage important sous le seul nom de Tamini.

⁸⁶ H. Jaccard, *op. cit.*, p. 310.

⁸⁷ E. Gruber, *Die Stiftungsheiligen der Diözese Sitten im Mittelalter*, thèse de Fribourg, Fribourg, 1932, p. 40.

⁸⁸ *Ibidem*, p. 28.

⁸⁹ Tamini, *op. cit.*, pp. 161-162.

il ressort d'autre part d'un texte de 1440 que les gens de Conches, Chesières, Villars et Arveyes sont autorisés à construire une chapelle à Huémoz, dans laquelle le curé d'Ollon ou son vicaire dirait la messe et baptiserait⁹⁰, il s'ensuit que ces villages dépendaient de l'église d'Ollon. De même en était-il de Panex. Quant aux Ormonts, nous savons seulement que sa plus ancienne église, qui desservait toute la vallée de la Grande-Eau, était située au Verney, entre le Sépey et Leysin⁹¹. Dépendait-elle d'Aigle comme Leysin, ou plutôt d'Ollon ? Du fait que les documents relatifs aux Ormonts font totalement défaut avant le XIII^e siècle, ce problème aussi est malaisé à résoudre. Mais si nous tenons compte de ceci, qu'avant la construction de la route Aigle-Ormonts sur la rive droite de la Grande-Eau, tant les gens d'Ormont-Dessous que ceux d'Ormont-Dessus qui descendaient à la plaine aboutissaient à Ollon, les premiers en passant par Exergillod, les seconds escaladant le col de la Croix et continuant sur Arveyes, nous serons tentés d'admettre que toute la région des Ormonts avait Ollon⁹², et non pas Aigle, comme débouché naturel, et qu'Ollon avait été anciennement leur centre religieux.

Nos sept *martyreta* se répartiraient en conséquence de la façon suivante, en procédant du nord vers le sud :

1. Paroisse d'Aigle : le *Martorey* de Leysin, la plaine ayant peut-être le sien dans le *Martorey* de Corbeyrier, connu seulement par un plan de 1718⁹³ ;
2. Paroisse d'Ollon : le *Martorey* d'Ollon, ceux d'Huémoz-Chesières, de Villars, du Sépey, de Panex ;
3. Paroisse de Bex : le *Martoreys* mentionné en 1808.

De cette répartition, il s'ensuivrait que le territoire paroissial d'Ollon était le plus étendu et le plus peuplé des trois, et aussi peut-être que ses différentes parties étaient difficiles à atteindre. Au surplus, il n'y a guère qu'un siècle, a justement noté M. Hasselrot, Ollon était la principale agglomération du district. Et j'ajouterai que son nom même — je ne crois guère à l'étymologie germanique proposée par Muret⁹⁴ —, ainsi que ceux des localités voisines de Huémoz et de Leysin, suffisent à prouver qu'il y a eu là une population stable et relativement dense dès l'époque helvète et helvétoromaine.

Mais passons aux *martyreta* valaisans. Si nous partons des bords du Léman pour remonter la partie occidentale de la vallée du Rhône, le premier que nous rencontrons est le *Martélay* de Saint-Gingolph. Forme qui phonétiquement se rapproche des *Marterey* de la Haute-Savoie, dont elle ne se distingue guère que par une dissimilation *-r-r-)* *-r-l-* des plus normales : parenté qui trouve sa raison d'être dans le fait que cette paroisse, mentionnée déjà en 1153, avait été incorporée à l'abbaye d'Ainay dès avant cette date, et qu'antérieurement à 1204 elle passa sous le patronat de l'abbaye d'Abondance.

⁹⁰ *Ibidem*, p. 165.

⁹¹ E. Mottaz, *op. cit.*, t. II, p. 367.

⁹² B. Hasselrot, *op. cit.*, p. 9.

⁹³ M. Reymond, *art. cit.*, pp. 116 et 118.

⁹⁴ E. Muret, dans E. Mottaz, *op. cit.*, t. II, p. 339.

Tant en 1153 qu'en 1339 et qu'en 1449, elle est dite appartenir au diocèse de Genève : les pouillés de ce diocèse dressés en 1340 et plus tard la font figurer dans le décanat d'Allinges⁹⁵. Il est on ne peut plus naturel, dès lors, que le vieux cimetière de cette très vieille paroisse ait été un *martélay* et non point un *martorey*.

Vient ensuite, par ordre géographique, le *Martelet* de Vouvry. Forme qui elle aussi a subi une influence, vaudoise plutôt que savoyarde d'ailleurs, bien que cette paroisse fasse partie en 1364 — et sans doute de tout temps — du diocèse de Sion. L'*Armorial valaisan* nous apprend qu'elle fut reconnue en 1204 par Innocent III et par Honorius IV en 1286 comme faisant partie des possessions de la prévôté du Saint-Bernard, et qu'elle fut probablement détachée des paroisses de Corb ou de Noville par Alexandre III en 1177⁹⁶. De ce *martyretum*, nous avons déjà parlé plus haut : il est vraisemblable qu'il est bien antérieur à la fondation de la paroisse même de Vouvry, et que c'était le cimetière de Corb pour la partie de son territoire sis sur la rive gauche du Rhône. Sa dépendance du centre de Corb, voisin lui-même de Rennaz (qui avait un *Marterey* en 1332) et de Villeneuve, c'est-à-dire de l'évêché de Lausanne, explique comment *martyretum* a pu y devenir *Martelet*.

C'est maintenant le tour du *Martorey* de Monthey, à consonnance nettement valaisanne et archaïsante cette fois. Monthey, nous dit encore l'*Armorial*, avait sans doute une chapelle en 1263⁹⁷, mais faisait partie de la paroisse de Collombey⁹⁸. Ce n'est qu'en 1708 que le siège paroissial fut transféré de Collombey à Monthey, Collombey se détachant du reste de Monthey en 1723 déjà pour constituer une paroisse autonome. Du fait qu'en 1364 la seule paroisse mentionnée dans cette région est celle de Collombey, nous en concluons que notre *martyretum* était le cimetière de cette église, attestée déjà en 1140. La paroisse de Collombey comprenant, en plus de ce village et de Monthey, vraisemblablement aussi, comme l'a dit l'abbé Tamini, Val-d'Illiez et Champéry, de même naturellement que Troistorrents⁹⁹, et Muraz plus au nord¹⁰⁰, la position de notre *martyretum* était heureusement choisie, puisque Monthey se trouvait au point d'intersection de la partie plane du territoire paroissial et de sa région montagnaise, le Val d'Illiez.

Bien que la situation de Saint-Maurice soit complexe, elle s'explique néanmoins avec facilité, comme nous allons le voir. Ainsi que l'a dit l'abbé Tamini¹⁰¹, cette localité avait deux centres religieux, l'abbaye d'une part, et l'église Saint-Sigismond de l'autre, qui relevait de l'évêché de Sion, lequel, en 1163, l'échangea avec l'abbaye contre l'église de Nendaz. C'est de cette église de Saint-Sigismond que dépendaient ecclésiastiquement non seulement le bourg, mais les villages de Vérossaz et de Mex, d'Evionnaz et d'Outre-

⁹⁵ *Armorial valaisan*, Zurich, 1946, p. 225.

⁹⁶ *Op. cit.*, p. 288.

⁹⁷ *Op. cit.*, p. 172.

⁹⁸ Tamini, *op. cit.*, p. 144.

⁹⁹ *Ibidem*, p. 154.

¹⁰⁰ *Ibidem*, p. 139.

¹⁰¹ *Ibidem*, p. 171.

Rhône, et cela jusqu'à ce qu'ils se furent séparés de l'église-mère : Vérossaz constitua un rectorat en 1831 et une paroisse en 1847 seulement¹⁰², Evionnaz devint paroisse en 1847 aussi¹⁰³, et Outre-Rhône — paroisse formée des deux communes de Dorénaz et de Collonges — un siècle plus tôt, en 1723¹⁰⁴.

Or sur ce territoire assez étendu, nous ne rencontrons pas moins de trois *martyreta* : un premier, le fameux *Martolet*, à l'abbaye même, un deuxième, dont je ne connais qu'une attestation, *Marterois*, en 1746, à Vérossaz, et un troisième enfin, le *Martoray* de Dorénaz. Leur situation géographique même rend compte aisément de leur nombre.

Comme l'a noté l'abbé Tamini, « on ensevelissait autrefois autour du lieu saint, à l'Abbaye et à la paroisse ». De son côté, le chanoine Peissard, se basant sur les conclusions de Maxime Reymond, conclusions qu'il interprète assez unilatéralement et avec quelque fantaisie, après qu'il a affirmé que « le mot *Martolet* ou *Martorey* que nous trouvons à Saint-Maurice pour désigner les emplacements des anciennes basiliques doit être pris dans son sens propre » — c'est-à-dire, j'imagine d'après ce qu'il a dit à la page précédente, dans le sens qu'attribue Walafrid Strabon à *martyrium*, soit celui d'« église dans laquelle reposait le corps d'un martyr certain, honoré conformément aux canons » —, ajoute que « peut-être, dans la suite, peut-il s'entendre par extension des nombreuses sépultures de fidèles, laïques ou moines, que nous y trouvons, mais avant tout *Martolet* ou *Marterey* s'applique à la crypte renfermant le tombeau du martyr »¹⁰⁵. On comprend que l'abbé Peissard fit flèche de tout bois pour retrouver et identifier le tombeau de saint Maurice : mais il faut bien noter qu'un *martyretum* n'est pas un *martyrium*, et que dans la pratique un *martyretum* de campagne ne présupposait pas le moindre *martyrium*. Le fait par conséquent qu'il existait un *Martolet* à Saint-Maurice, et que ce *Martolet* était un cimetière — qu'on y ait enterré uniquement des religieux de l'abbaye, ou avec eux des fidèles de la localité, peu importe — nous oblige à considérer théoriquement ce *martyretum* comme le pendant exact de ses nombreux synonymes de la Suisse romande et de la France. C'est-à-dire qu'en principe on ne peut exclure que notre *Martolet* ait été dénommé *martyretum* pour l'unique raison que c'était là un très ancien cimetière ouvert ou utilisé alors que « cimetière » se disait *martyretum* : ce qui signifie que, théoriquement toujours, le *Martolet* peut n'avoir pas la moindre relation avec un martyr. Je me hâte d'ajouter que dans la pratique il a pu être autre chose : s'il est avéré que l'arcosolium qu'on y a découvert surmontait un tombeau ; s'il est certain que ce tombeau a renfermé les restes, authentiques ou non, d'un martyr (auquel à tort ou à raison on aura donné le nom de Maurice), notre *martyretum*, alors, aurait sa place parmi les plus illustres et les plus anciens des cimetières chrétiens, ceux qui s'élevaient tout auprès d'une tombe de martyr, ceux dans lesquels se pressaient les fidèles pour être enterrés « ad sanctos ». Mais, je le répète, en prin-

¹⁰² *Ibidem*, p. 176.

¹⁰³ *Ibidem*, p. 178.

¹⁰⁴ *Ibidem*, p. 179.

¹⁰⁵ N. Peissard, *La découverte du tombeau de saint Maurice martyr d'Agaune à St-Maurice en Valais*, St-Maurice, 1922, pp. 62-63.

cipe le nom de *Martolet* ne saurait être avancé comme un argument sérieux pour qu'on soit forcé d'admettre en ce lieu la présence d'un corps de martyr.

En ce qui concerne les deux autres *martyreta* du territoire paroissial, celui de Vérossaz et celui de Dorénaz, leur présence et leur usage sont aussi clairs qu'intéressants. Le premier, en effet, servait aux fidèles de la campagne environnante, du territoire formé par cette sorte de plateau, d'accès peu facile, où s'élève — c'est le cas de le dire — le village de Vérossaz ; le second, à ceux des fidèles « extra muros » habitant cette partie de la paroisse de Saint-Maurice située sur la rive droite du Rhône. Existence de ces *martyreta* conditionnée essentiellement par la géographie, et qui n'est que le pendant des faits que nous avons pu constater à Aigle et à Ollon.

Remontant encore plus la vallée, nous rencontrons maintenant le *Martorey* de Trient. Cette localité n'ayant été érigée en rectorat qu'en 1827, et en paroisse seulement en 1869¹⁰⁶, il ne peut évidemment s'agir là que du cimetière d'une circonscription ecclésiastique bien plus ancienne et plus étendue : circonscription qui ne peut être que celle de Martigny, puisque l'abbé Tamini note avec raison que cette dernière paroisse, la plus peuplée actuellement du Bas-Valais, ne comprenait pas seulement les trois Martigny, mais en plus Ravoire, la Bâtiaz, le Guercet, Charrat et Trient. Or, comme nous avons aussi un *Martorays* à Charrat, force nous est d'admettre qu'une fois de plus, comme à Aigle, comme à Ollon, comme à Saint-Maurice, l'extension même du territoire dépendant de l'église de Martigny avait pratiquement obligé les autorités ecclésiastiques, dès une époque très reculée, à y établir deux cimetières : un pour la partie montagneuse, soit pour la vallée du Trient, et un autre pour la partie plane, à Charrat. Rien de plus faux, par conséquent, que de s'imaginer ces vieux cimetières du haut moyen âge comme s'étendant à l'ombre du clocher de l'église : de même qu'en Italie encore, ils se trouvaient presque toujours, sinon toujours, dans la campagne.

Nous voici presque au bout de notre liste, puisqu'il ne nous reste plus qu'à dire un mot du *Mortaray* de Fully. Bien que cette forme soit légèrement aberrante — elle est due sans doute à une étymologie populaire, qui a fait un rapprochement avec *mortuus* —, je ne vois pas de raison pour l'exclure de la série des *martyreta* valaisans. S'il est vrai que Fully n'est devenu centre paroissial qu'au cours du XIII^e siècle, alors que sa chapelle, dédiée à saint Symphorien, fut élevée au rang d'église, il est vrai encore que l'abbé Tamini a écrit que « sans nier que des villages inférieurs de cette vaste commune, on se rendait par le vieux pont de Branson à l'église de Martigny, moins éloignée, Fully faisait partie de la paroisse-mère de Saillon, sous le vocable de saint Laurent, comme du reste toutes les localités de cette châtelainie, ainsi qu'Isérables »¹⁰⁷. Ce territoire paroissial a donc dû être constitué primitivement, au nord du Rhône, de toute la zone comprise entre le coude que fait ce dernier aux pieds du Six Carro, jusqu'à et y compris Leytron et, au sud du fleuve, des localités de Riddes¹⁰⁸ et d'Isérables, cet endroit ayant passé par diverses étapes, puisque l'abbé Tamini admet qu'il dépendit succes-

¹⁰⁶ Tamini, *op. cit.*, p. 198.

¹⁰⁷ *Ibidem*, p. 217.

¹⁰⁸ *Ibidem*, p. 226.

sivement de Saillon au XII^e siècle, de Leytron au XIII^e, et de Riddes enfin à partir de 1264¹⁰⁹. Saxon, lui, bien que situé en face de Saillon et non loin de Riddes, n'apparaît pas, à en juger parce que dit l'historien valaisan, avoir fait partie du territoire ecclésiastique qui nous intéresse : Saxon, note cet auteur, figure en 1152 parmi les possessions de l'abbaye d'Ainay, comme paroisse desservie par le prieuré de Saint-Pierre-de-Clages¹¹⁰. Mais comme il admet que ce même prieuré avait vers 1150 aussi la charge de Riddes, paroisse qui payait des redevances annuelles tant à Saint-Pierre-de-Clages qu'à Leytron, et comme cette dernière église succéda à Saillon en tant qu'église-mère de la châtelainie¹¹¹, il n'est pas impossible qu'antérieurement à l'érection du prieuré Saxon également eût dépendu au spirituel de Saillon.

Nous arrivons ainsi presque à la Morge de Conthey, à la limite orientale du Bas-Valais. Seuls les territoires paroissiaux d'Ardon et de Conthey, dont l'église-mère s'élevait à Plan-Conthey, et avait primitivement juridiction sur Conthey, Nendaz et Vétroz¹¹², n'ont pas conservé de traces de l'existence d'un *martyretum*, du moins à ma connaissance. Mais, répétons-le, la liste des *martyreta* que nous avons suivie n'est établie en principe que sur des données modernes : les faits seuls que le *Marterois* de Vérossaz ne nous est connu que par un texte de 1746, et que les mentions anciennes nous ont été des plus utiles, à Maxime Reymond et à moi-même, pour compiler les listes des *martyreta* vaudois et fribourgeois, permettent de supposer qu'une étude diligente des textes d'archives pourrait faire retrouver des dénominations semblables non seulement pour Ardon et Conthey, mais pour d'autres localités du Bas-Valais ou peut-être même du centre du canton. Il est curieux, pour ne citer que ces cas, que Bourg-Saint-Pierre, qui pourtant dès avant l'an mille avait un hospice et une église dédiée à saint Pierre¹¹³, n'ait pas eu de *martyretum*, et que Sion, siège épiscopal dès la fin du VI^e siècle, n'en ait pas eu non plus.

Quoi qu'il en soit, au vu des *martyreta* qui nous sont connus, nous pouvons établir ainsi la liste des plus anciennes paroisses du Bas-Valais : j'en imprime les noms en caractères romains, et entre parenthèses et en italiques, ceux des communes sur le territoire desquels ces cimetières se trouvent actuellement :

Saint-Gingolph (*Saint-Gingolph*)
 Corb (*Vouvry*)
 Aigle (*Leysin*, et peut-être *Corbeyrier*)
 Collombey (*Monthey*)
 Ollon (*Ollon, Huémoz-Chesières, Villars, Sépey, Panex*)
 Bex (*Bex*)
 Saint-Maurice (*Saint-Maurice, Vérossaz, Dorénaz*)
 Martigny (*Trient, Charrat*)
 Saillon (*Fully*)

¹⁰⁹ *Ibidem*, p. 228 ; cf. p. 224.

¹¹⁰ *Ibidem*, p. 219.

¹¹¹ *Ibidem*, p. 226.

¹¹² *Ibidem*, p. 238.

¹¹³ *Ibidem*, p. 207.

Liste brève, sans doute : mais cette brièveté même est singulièrement claire et significative. Un seul de nos *martyreta* se rencontre — je laisse de côté ceux des Alpes vaudoises, qui ne nous intéressent pas directement — dans une vallée latérale : celui de Trient. Tous les autres sont des cimetières de ces bourgades ou villages qui s'égrenaient dans la vallée principale, non point au bord même du Rhône, mais dans des sites légèrement surélevés, entre la montagne et le cours capricieux du fleuve. Je veux bien, comme l'a dit l'abbé Tamini¹¹⁴, que le diocèse de Sion paraît être le plus ancien de la Suisse : mais ce n'était certainement pas le plus peuplé, ni le plus densément pourvu d'églises et de lieux de culte. Si nous pensons que l'évêque de Coire, au début du IX^e siècle, se plaignait de ce que, des deux cent trente et plus églises de son diocèse, il ne lui en restait guère que trente et une, les autres ayant été incamérées par le pouvoir royal, et si nous imaginons quelle devait être à la même époque la situation du Valais, la comparaison ne peut qu'être favorable à la Rhétie : je doute fort qu'une liste des églises dépendant de l'évêque de Sion, vers l'an 800, eût pu comprendre plus de vingt ou vingt-cinq noms. Comparaison n'est pas raison, certes : et je veux bien que le territoire dépendant ecclésiastiquement de Coire était alors plus étendu que l'évêché de Sion. Mais il y avait surtout une différence notable dans la densité de la population. Sauf exception, les paroisses grisonnes étaient peu étendues : toutes celles dont nous avons pu déterminer l'existence dans le Bas-Valais étaient au contraire très vastes, si vastes qu'à une église correspondait assez souvent un nombre double, ou triple, ou quadruple de *martyreta*. Population relativement dense encore aux abords du Léman, mais qui se raréfie singulièrement à mesure que l'on remonte le Rhône : d'où par conséquent paroisses relativement nombreuses entre le lac et Agaune, et beaucoup plus espacées de là à la Morge de Conthey. Plus à l'est, pas trace de *martyretum*, terme qu'on ne rencontre du reste, pour le dire en passant, ni dans la Gruyère fribourgeoise et vaudoise, ni dans le canton de Neuchâtel, ni dans le Jura bernois, toutes contrées dont la christianisation a dû être tardive.

On a imaginé, tout théoriquement, que la christianisation du Valais s'était effectuée par le sud. L'abbé Tamini, par exemple, serait disposé à croire que la haute vallée du Rhône, desservie par les voies romaines qui franchissaient les Alpes au Mont-Joux et au col du Simplon¹¹⁵, aurait connu la religion nouvelle antérieurement à la date de 377 qui est celle de l'inscription de Sion sur laquelle figure le nom du préteur Pontius Asclepiodotus accompagné du monogramme du Christ, et que ses premiers introducteurs auraient été les marchands et les soldats qui sillonnaient le pays. Pieuse hypothèse qui tend évidemment à faire de saint Maurice et de ses trop nombreux compagnons les premiers apôtres du Valais. Mais, en Afrique et ailleurs, il est pour le moins douteux que soldats et marchands aient contribué beaucoup à la conversion des païens. Les vrais convertisseurs, ce sont les missionnaires. Or le Valais a été tout d'abord un pays de mission. Venus de la Lyonnaise ou de la Viennoise, les missionnaires ont remonté lentement le Rhône, prêchant et

¹¹⁴ *Ibidem*, p. 19.

¹¹⁵ *Ibidem*, p. 14. Sur ces cols et leur importance, voir par exemple F. Stähelin, *Die Schweiz in römischer Zeit*, 3^e édit., Basel, 1948, pp. 376 et suiv.

baptisant dans des centres comme *Genava*, *Aventicum*, *Lausonna*, puis dans les campagnes avoisinantes, puis dans la plaine du Rhône et les agglomérations qui la bordaient. Lorsque Théodore fonda le siège épiscopal d'*Octodurus*, cette résidence de la mission — résidence excellemment choisie, du reste, à l'endroit précis où la voie romaine venant du sud s'infléchissait pour prendre la direction du nord, à l'endroit où la montagne se conjugait avec la plaine — était une avant-garde : et son « invention » des ossements des martyrs thébéens a été une trouvaille, sinon géniale, du moins habile pour constituer à son église missionnaire un passé religieux qui lui manquait. Et lorsque, deux siècles plus tard, un de ses successeurs s'établit à *Sedunum*, cette localité elle aussi se trouvait au milieu des populations à convertir. Une mission, en effet, n'est efficiente que si on l'installe au beau milieu de la région à évangéliser.

L'hypothèse de l'origine romaine, italienne, du christianisme en Valais est trop simpliste : elle se heurte aux données de l'histoire, et par conséquent de la linguistique, qui n'est que de l'histoire après tout. Elle se heurte au fait que nos *martyreta* sont là pour témoigner en faveur d'une origine rhodanienne de la christianisation, de l'influence essentielle de centres tels que Lyon ou Vienne dans la propagation de la nouvelle foi. Ce ne peut être l'effet du hasard si l'évêché de Sion, pendant des siècles, a eu Vienne comme métropole. Sans doute entre le Valais et le Dauphiné y avait-il des similitudes géographiques ; mais, et surtout, la *Civitas Vallensium* appartenait à la *Provincia Alpium Atractianarum et Poeninarum*, appelée ensuite *Provincia Alpium Graiarum et Poeninarum*¹¹⁶, dont le chef-lieu était *Axima*, Aime-en-Tarentaise. Comme dans cette région, c'est de Vienne, c'est de Lyon que le christianisme a pénétré en Valais. Entre ces métropoles et le siège épiscopal d'*Octodurus-Sedunum*, il y avait donc des relations de mère à fils. Au surplus, le franco-provençal lui-même, dont les patois valaisans seront bientôt les derniers survivants, n'a-t-il pas Lyon comme centre idéal, et n'a-t-il pas été appelé « moyen-rhodanien » par Paul Meyer ? Et la vigne même, en Valais, n'a-t-elle pas été introduite par la vallée du Rhône¹¹⁷ ?

Non point certes que je me refuse à nier au Mont-Joux et au Simplon toute importance dans la christianisation du Valais. Mais il est pour le moins curieux qu'aucun des martyrs milanais dont le culte a été si répandu à la fin du IV^e et au commencement du V^e siècle, Gervais, Protais, Nazaire¹¹⁸, n'aient laissé la moindre trace dans les titres des églises valaisannes. Il est certes possible que le titre de saint Pierre, qui a laissé son nom à Bourg-Saint-Pierre, ou que celui de saint Pancrace, premier patron de Sembrancher¹¹⁹, proviennent directement du sud : mais, même s'il en était ainsi, cela n'aurait qu'une valeur épisodique, de même que le fait que les premiers viticulteurs

¹¹⁶ F. Stähelin, *op. cit.*, éd. cit., p. 254.

¹¹⁷ P. Aebischer, *Elucubrations bachiques et étymologiques sur les noms des vieux cépages valaisans*, dans *Les propos de l'Ordre de la Channe*, 2, Sion, 1959, p. 22 et surtout p. 23.

¹¹⁸ Voir H. Delehaye, *Loca sanctorum*, Bruxelles, 1930, pp. 11-12.

¹¹⁹ P. Aebischer, *Le toponyme Sembrancher et le nom de personne Pancratius*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, t. XXVIII (1934), p. 21.

valaisans ont introduit chez eux des cépages italiens, comme l'amigne, l'arvine, la rèze, n'est qu'un accident dans l'œnologie de la haute vallée du Rhône. En principe, le christianisme a chez nous des origines gallo-romaines, donc grecques, et non romaines.

Conclusions qui, bien qu'établies sur des faits linguistiques non utilisés jusqu'ici, ne sont quant à leur essence nullement inédites puisqu'elles coïncident exactement avec celles tirées par M. Blondel, il y a plus de dix ans, sur les origines de certaines caractéristiques architecturales des plus anciennes constructions religieuses d'Agaune. Après avoir noté, à propos des anciennes basiliques de cette ville, les rapports qui existèrent entre l'Orient chrétien et Lyon d'une part, et de l'autre entre cette métropole et Genève ainsi qu'Agaune, le distingué archéologue a très heureusement conclu que « c'est par la voie du sud de la Gaule que nous sont parvenues, en même temps que certaines traditions, de nouvelles formes architecturales », et qu'en particulier « si nous retrouvons dans les édifices d'Agaune des apports byzantins, ils ne sont pas dus à l'origine à des relations directes avec Ravenne et le nord de l'Italie, mais ils nous sont parvenus par la Méditerranée et Marseille »¹²⁰. Et, étudiant peu après le baptistère de la vénérable abbaye, il a remarqué qu'il doit se rattacher aux édifices similaires de la Provence, de sorte qu'« ici encore le chemin suivi est celui du sud de la France et de la vallée du Rhône », les communications directes avec Rome et l'Italie n'ayant repris leur importance qu'au VIII^e siècle, par le col du Mont-Joux¹²¹. C'est dire, bref, que l'archéologie s'accorde avec la linguistique — et cela ne peut pas ne pas être — pour nous prouver jusqu'à l'évidence l'importance primordiale qu'ont eue le Rhône et sa vallée dans le processus de christianisation du diocèse d'*Octodurus-Sedunum*.

* * *

Importance primordiale, donc, que celle de la vallée du Rhône dans l'introduction en Valais de la foi nouvelle. Importance tout à fait secondaire, épisodique, du col du Mont-Joux, et plus encore — si même elle a existé — de celle du Simplon. Les faits géographiques commandent et conditionnent les faits politiques, de même que ces derniers expliquent les faits religieux. Allons-nous maintenant déterminer un troisième courant, qui lui aussi aurait emprunté la vallée du Rhône, mais cette fois en la descendant ? Tentons-en la démonstration.

Dans une de ses admirables études, écrites avec une érudition, une science de l'histoire et une largeur de vues dont il a gardé — et, hélas, emporté — le secret, Jakob Jud a, le premier, attiré l'attention sur le fait que « pour désigner l'église (bâtiment), aussi bien celle d'une ville que celle d'une paroisse rurale, une partie de la Suisse française, les cantons de Vaud,

¹²⁰ L. Blondel, *Les anciennes basiliques d'Agaune. Etude archéologique*, dans *Vallesia*, III (1948), pp. 54-55.

¹²¹ L. Blondel, *Le baptistère et les anciens édifices conventuels de l'Abbaye d'Agaune*, dans *Vallesia*, IV (1949), p. 28.

de Neuchâtel, de Fribourg et le Jura bernois font usage du mot *moti*, qui correspond, formellement, au français « moutier » et que « l'aire de *moti* désignant n'importe quelle église paroissiale s'étend au Nord vers la Franche-Comté et se prolonge en une bande étroite sur les deux versants des Vosges françaises jusqu'au-delà de Metz »¹²². Données qu'il tire de la carte N° 453 (église) de l'*Atlas linguistique de la France* de Gilliéron et Edmont : carte qui nous montre d'autre part que le reste de la France, ainsi que le canton de Genève, l'ouest du canton de Vaud et le Valais romand connaissent le seul type *église*. *Mostier* ayant en ancien français les acceptions de « cathédrale », puis celle d'« église conventuelle », le savant romaniste, après avoir contrôlé nombre de passages où *mostier* figurerait avec ce sens général, ajoute qu'il croit pouvoir affirmer avoir rarement rencontré ce mot avec le sens clair et net d'« église paroissiale de campagne », si bien qu'il conclut que « le passage sémantique de *moutier* « église conventuelle » à *moti* au sens d'« église de n'importe quelle paroisse » paraît avoir son point de départ dans l'organisation de l'Eglise chrétienne que dirigeaient, dans les Vosges et le Jura, le célèbre monastère de Luxeuil et, dans l'Est, le « mostier » fondé par saint Chrodegang¹²³, évêque de Metz de 742 à 766. Hypothèse qui a été admise plus tard par M. Glättli, et que ce dernier a tenté d'étayer de toute son érudition¹²⁴.

Il y a quelque danger, toutefois, remarquerais-je, à admettre une explication, basée avant tout sur des données linguistiques modernes, de faits lexicologiques très anciens. Jud, au fond, ne prétend rien moins que ceci : que *moutier* « église quelconque » est une innovation sémantique dont l'aire s'est maintenue, immuable, pendant douze cents ans. Mais si au contraire notre zone *moutier* « église » était, non pas une zone novatrice, mais une zone conservatrice ? Si elle était seule à transmettre jusqu'à nous un fait linguistique beaucoup plus répandu jadis ? Question qu'il est d'autant plus loisible de poser que cette aire actuelle de *moutier*, qui s'étend du canton de Vaud jusqu'aux alentours de Metz, qui se présente à nos yeux comme collée contre la frontière linguistique, contre des pays de langue allemande, a tout l'air d'être une zone archaisante.

La défiance, sinon la méfiance, étant la mère de la sûreté, une contre-enquête est conseillable. Contre-enquête qui ne peut se faire évidemment que par l'étude renouvelée de *moutier* et d'*église* dans les textes français du moyen âge. Si nous constatons, comme le veut Jud, que *moutier* n'y apparaît jamais ou presque jamais avec la valeur d'« église quelconque », force nous sera de conclure que *moti* est, si je puis m'exprimer ainsi, un vieux néologisme ; si l'aire qu'occupait au moyen âge *moustier* « église quelconque » est identique plus ou moins à son aire actuelle, rien ne s'opposera cela va sans dire à voir là l'influence de Luxeuil et de Metz. Mais si au contraire nous trouvons très anciennement *moutier* « église quelconque » dans des textes provenant d'autres régions de la France, force nous sera de conclure que son

¹²² J. Jud, *Sur l'histoire de la terminologie ecclésiastique de la France et de l'Italie*, dans *Revue de linguistique romane*, t. X (1934), p. 11.

¹²³ *Ibidem*, pp. 11-12.

¹²⁴ H. Glättli, *op. cit.*, pp. 133 et suiv.

extension primitive est bien plus étendue que ce qu'il en reste aujourd'hui, et que l'origine de ce mot, avec ce sens, ne doit rien aux moines luxoviens ou messins.

Qu'on me pardonne d'être bref, de réduire autant que possible mon argumentation, et de ne faire porter mon enquête que sur trois des plus anciens textes français que nous possédons, la *Vie de saint Alexis*, la *Chanson de Roland* (manuscrit d'Oxford), et le *Voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople*. Cela suffira amplement.

La *Vie de saint Alexis*¹²⁵, composée au XI^e siècle, use pour ce que nous appelons une « église » de deux mots : *eglise* précisément et *mostier*. Deux exemples du premier, et deux aussi du second. Lorsque le poète veut nous édifier sur la sainteté du personnage dont il raconte la vie, il dit que

En sainte *eglise* converset volentiers (vers 256)
et relate que

Sainz Boneface, qued om martir apelet,

Aveit en Rome une *eglise* molt bele (vers 566-567).

Cas où, évidemment, *eglise* a le sens d'« église quelconque ». Mais ce même texte, quand il entend raconter la vie toute de piété et de pauvreté que saint Alexis menait en la cité d'Edesse, où, accroupi sur les degrés, devant l'église de cette ville, il vivait d'aumônes ; quand il nous montre un envoyé du père du saint cherchant partout ce dernier sans le trouver, il dit d'abord :

Revint li costre a l'imagene el *mostier* (vers 176)

et tôt après :

Cil vait, sil quiert, fait l'el *mostier* venir (vers 184).

Ici aussi, il s'agit dans l'idée du poète d'une « certaine église d'Edesse », plus précisément de l'église de cette ville où était vénérée une statue miraculeuse. Etait-ce l'« église principale » d'Edesse, c'est-à-dire la cathédrale ? Ce sens, à mon avis, ne s'impose pas : et nous concluons prudemment que le premier round entre *eglise* et *moutier* se termine par un ex-aequo.

Avançons dans le temps et voyons maintenant ce que nous enseigne la *Chanson de Roland*, que nous daterons comme tout le monde de 1100 à peu près. Foulet, à qui nous devons un glossaire de la *Chanson*, dit au mot *muster*¹²⁶ que « aux vers 1881 et 3730, le contexte montre qu'il s'agit d'un monastère ; dans les autres cas, *muster* peut signifier « monastère » ou « église ». Si la première de ces indications est parfaitement exacte — au vers 1881, il est question d'un couard qui devrait « monie [moine] estre en un de cez *mustiers* », et au vers 3730 on nous dit qu'Aude, qui vient de tomber morte à la nouvelle de la fin tragique de son fiancé Olivier, « a un *muster* de nuneins [religieuses] est portée » —, le reste est moins précis : j'attribuerais volontiers le sens de « cathédrale » au *muster* de Loüm [Laon] » du vers 2097, mais celui d'« église en général » aux deux derniers cas, celui du vers 1750 où les combattants de Roncevaux, conscients de la mort qui est proche, prévoient qu'ils seront enterrés dans des cimetières d'églises, « en aïtres de *musters* », et celui du vers 3861, où nous voyons Thiéri et Pinabel, avant

¹²⁵ La *Vie de saint Alexis*, poème du XI^e siècle, p. p. G. Paris, dans *Les classiques français du moyen âge*, fasc. 4, 5^e édit., Paris, 1933.

¹²⁶ J. Bédier, *La Chanson de Roland. Commentaires*, Paris, s. d., p. 430.

de s'affronter en un duel décisif, assistant à la messe et offrant « mult granz offrendes... par cez *musters* ». En résumé, la *Chanson de Roland* connaît *muster* au triple sens de « monastère », de « cathédrale » et d'« église en général ». Quant à *eglise*, jamais il n'y est employé.

Examinons enfin le *Voyage de Charlemagne*. Koschwitz, dans le glossaire¹²⁷ qu'il a joint à l'édition de cet amusant poème, définit *muster*, *mustier* par « Münster, Kirche ». Le terme *Münster* prêtant à l'équivoque, puisqu'il peut s'entendre aussi bien d'« église conventuelle » que de « cathédrale », je dirai que notre texte use du terme qui nous intéresse, à mon avis, au triple sens d'« église de monastère », d'« église principale » et d'« église en général ». En effet, lorsque, au vers 1, on nous montre l'empereur « al saint Denis *muster* », et qu'à son retour d'Orient, au vers 963, Charles et sa suite

vunt à Saint Denis, al *muster* sunt entrez,

il est clair qu'il est question de l'église abbatiale de ce nom. Aux vers 110, 113, 124, 137 et 149, le mot s'applique à cette église de Jérusalem que le poète appelle de « Sainte Patrenôtre », et qui paraît être pour lui l'église la plus importante, l'église par excellence de la ville sainte. Concédon's par conséquent à ces exemples de *mustier* la valeur de « cathédrale », et attribuons aussi ce sens au *muster* qui, aux vers 638 et 827, désigne l'église de Constantinople dans laquelle se rendent l'empereur des Francs et le roi des Grecs afin qu'on puisse juger quel est celui des deux qui porte le mieux sa couronne. Reste seul le vers 207, qui nous montre Charlemagne et sa suite qui, à Jérusalem

Comencent un *muster* ke est de Sainte Marie,

église qu'ils ont fondée et qui ne peut être, si belle qu'elle sera, qu'une « église quelconque », en tout cas pas une cathédrale, puisque la cathédrale est vraisemblablement Sainte-Patrenôtre. Le *Voyage*, bref, comme la *Chanson de Roland* ou presque, use de *muster* au triple sens d'« église conventuelle », d'« église principale » et d'« église quelconque ». Et, comme la *Chanson* encore, le *Voyage* ne connaît pas, ou du moins n'utilise pas le mot *eglise*.

Loin de moi, certes, l'intention de démontrer qu'*eglise* n'était plus connu en France au XII^e siècle : il me suffit d'avoir fait toucher du doigt le fait que *moutier* était à cette époque aussi vivant que son concurrent. Et, comme supplément de preuve, je fais appel, au hasard, à une œuvre littéraire du milieu du XIII^e siècle, le roman, vaguement arthurien, de *L'atre périlleux*¹²⁸. Bien que le sujet développé ne soit qu'une suite d'aventures, nos deux mots y apparaissent. Une première fois réunis de telle sorte que l'auteur en fait évidemment des synonymes, puisqu'il nous dit qu'un des personnages qu'il met en scène, Gauvain, alla

Au *moustier* oïr le servise,

Car li rois ert [était] ja a l'*eglise* (vers 115-116).

¹²⁷ *Karls des Großen Reise nach Jerusalem und Constantinopel. Ein altfranzösisches Heldengedicht*, p. p. Ed. Koschwitz, 2^e édit., Heilbronn, 1883, p. 99.

¹²⁸ *L'Atre périlleux. Roman de la Table Ronde*, p. p. Brian Woledge, dans *Les Classiques français du moyen âge*, fasc. 76, Paris, 1936.

Et une seconde et une troisième fois à la fin du poème, qui se termine par un mariage célébré « au moustier » par l'évêque Reniés de Cestre (vers 6629), « mostier » où toute l'assistance exprime sa joie et son enthousiasme (vers 6636 sqq). Double mention où le mot paraît avoir la valeur de « cathédrale ». Mais c'est là un sens qui n'est pas unique, puisque nous venons de dire que pour l'auteur inconnu de notre poème *moustier* est aussi l'exact synonyme d'*eglise*.

Je ne prétends pas non plus, au vu de ces rares textes que j'ai dépouillés, de ces quelques mentions de *moutier* et d'*eglise* dont j'ai essayé de préciser le sens, tirer des conclusions générales : l'enquête, pour qu'elle pût avoir une certaine valeur probative, devrait porter sur des dizaines et des dizaines de poèmes au moins. Mais les sondages auxquels je viens de procéder démontrent en tout cas ceci : d'une part qu'à côté d'*eglise*, *moustier* était bien vivant en France aux XI^e et XII^e siècles, et que leur coexistence — et même, peut-être la suprématie de *moutier* en anglo-normand — est un fait indéniable ; d'autre part que le passage sémantique de *moustier* « monastère » à « église quelconque » est trop répandu, trop général, pour qu'on puisse l'attribuer uniquement à l'influence des moines de Luxeuil et de Metz. De ce que nous avons pu constater, il s'ensuit que la clarification lexicale qui consiste en ce que la grande partie de la France a choisi *eglise* pour dire « église », et que seule la partie occidentale, ou mieux nord-occidentale, a préféré *moutier*, est un fait relativement récent, certes, mais un fait qui a ses raisons et son explication dans un état de choses beaucoup plus ancien. En d'autres termes, la coexistence de *moutier* et d'*eglise* sur territoire de langue française peut se comparer à une véritable émulsion, dont les éléments ont fini par se séparer, sur la plus grande partie de ce territoire, grâce à une influence savante : si *moutier* y a retrouvé son sens primitif de « monastère », c'est qu'il y a été ramené par les autorités ecclésiastiques, intervention qui n'a pas eu lieu dans l'est, dans les Trois-Evêchés et la Franche-Comté, dont dépendait l'évêché de Lausanne. Tous territoires qui, s'ils appartenaient à l'aire linguistique française, étaient cependant moins soumis, du fait de leur statut politique et religieux, aux remous lexicographiques qui agitaient le royaume de France.

Mais la séparation des deux éléments de l'émulsion *eglise-moutier* ne s'est pas faite partout à la même époque, ni surtout nécessairement selon les mêmes critères : les deux mots, après tout, pouvaient trouver un modus vivendi propre à satisfaire les deux parties, un arrangement au moins temporaire, plus ou moins hypocrite, qui leur permît éventuellement de poursuivre sournoisement la lutte et de gagner du terrain sémantique. Il est intéressant de constater que dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Lausanne* le mot habituel pour « église » est *ecclesia*. *Monasterium*, certes, y apparaît fréquemment, mais toujours au sens de « cathédrale ». On date les chartes par les mots « actum Lausanne, ante *monasterium* »¹²⁹, ou « auctum Lausanne, in

¹²⁹ *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, édit. critique p. p. Ch. Roth, 1^{re} partie, dans *Mémoires et Documents...*, 3^e série, t. III, Lausanne, 1948, pp. 60 (1240), 104 (1234), 113 (1180), 116 (1216), 170 (1225), etc. Je dois ces indications, ainsi que les suivantes, à l'amabilité de M. Charles Roth.

navi *monasterii* »¹³⁰, ou « in portali *monasterii* »¹³¹. Et un texte relatif au service des chanoines parle de l'« *angulum interius ostii per quod itur inter monasterium et domum Falciniaci* », de « *infra monasterium* », de « de angulo sacrarii *monasterii* »¹³². *Monasterium* « cathédrale » qui a son correspond exact dans la dénomination de la cathédrale de Besançon ; dénomination qui n'est que le reflet, nous le savons, d'un usage général en France et attesté par les textes que nous avons cités plus haut. *Monasterium* « cathédrale » de Besançon dont l'histoire, esquissée par M. Glättli, lui a permis de conclure qu'elle « bestätigt die Richtigkeit der Ansicht, daß die Einführung der *vita communis* entscheidend für die Benennung einer Pfarrkirche als *monasterium* ist », et que « weiter darf daraus mit grosser Wahrscheinlichkeit geschlossen werden, dass *monasterium* schon im 9. Jahrhundert eine grössere Pfarrkirche bezeichnen konnte »¹³³. Conclusions exactes pour autant qu'on les fait porter sur toute la France, que c'est la *vita communis*, la vie canoniale de toutes les cathédrales, et non seulement de quelques-unes de l'est, qui a provoqué le glissement sémantique de *monasterium* « monastère » à *monasterium* « église possédant un chapitre de chanoines ».

M. Glättli a cherché des cas de *monasterium*, *moutier* « église » dans des textes bisontins des XIII^e et XIV^e siècles, et a fait pour ainsi dire buisson creux, puisqu'il n'a réussi à lever qu'un « *moutier* de Mondon » en 1334¹³⁴ : cas qui provient d'un texte en langue vulgaire, ce qui est on ne peut plus naturel, puisqu'un scribe écrivant en latin en savait toujours assez pour rendre l'idée de « église » par *ecclesia*. Pour la Suisse romande en particulier, c'est la toponymie qui peut aider à établir que *moutier*, au XIII^e siècle tout au moins, ne paraît pas avoir encore été la désignation courante de l'« église paroissiale de campagne ». Si le savant zuricois a pris la peine d'établir, pour les cantons romands, la liste des lieux-dits formés de *monasterium*, il a oublié que deux localités — je ne parle naturellement pas du *Moûtier* du Jura bernois, qui doit son nom à un monastère ancien autant qu'illustre — portent aujourd'hui le nom de *Môtier(s)* : *Môtier-en-Vully* (Fribourg), au bord du lac de Morat, et *Môtiers* dans le Val de Travers (Neuchâtel). Deux localités qui n'ont jamais eu de monastère : le *Môtier* fribourgeois, avec une église dédiée à saint Martin¹³⁵ — d'autres ont dit à saint Pierre¹³⁶ : divergence qui importe peu ici —, était avant la Réforme le centre d'une paroisse qui comprenait le Haut et le Bas-Vully, c'est-à-dire les villages de Lugnorre, *Môtier*, Praz, Nant, Sugiez et Joessant, de même que la partie fribourgeoise de Mur et de Guévaux ; le *Môtiers* neuchâtelois, où s'élevaient, et un prieuré, le prieuré de Saint-Pierre de Vautravers, et une église de Sainte-Marie, qui fut l'église-mère de tout le Val de Travers et qui fut fina-

¹³⁰ *Op. cit.*, vol. cit., pp. 92 (1239), 316 (1231), etc.

¹³¹ *Op. cit.*, vol. cit., p. 529 (1220).

¹³² *Op. cit.*, vol. cit., pp. 586-587 (1226).

¹³³ H. Glättli, *op. cit.*, pp. 145-146.

¹³⁴ *Ibidem*, p. 147.

¹³⁵ F. Kuenlin, *Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Fribourg*, 2^e partie, Fribourg, 1832, p. 198.

¹³⁶ *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, vol. V, p. 23.

lement annexée au prieuré¹³⁷. Or la liste des églises et des établissements religieux du diocèse de Lausanne dressée sur l'ordre de Conon d'Estavayer le 15 septembre 1228 ne connaît encore la première de ces paroisses que sous le nom de *Losnoros* « Luginorre », le plus important village du ressort, et la seconde sous celui de *Valle traversa*, qui s'appliquait à la paroisse, et sous celui de « prioratus de Valle Traversa ». D'après les renseignements fournis par Jaccard, qui ne cite pas ses sources, ce ne serait qu'en 1267 qu'apparaîtrait le nom de *Mostier* pour la paroisse fribourgeoise, et seulement en 1380 celui de *Mostier* pour la localité du Val de Travers. Renseignements qui au fond sont confirmés par les listes dressées par Mgr Waeber, qui pour Môtier-Vully donne *Mostier* en 1275 et 1285, *Mostiez en Vuilliez* en 1356-1358, et, pour Môtiers-Neuchâtel *Mostier in Valle Traversa* en 1453, *Moustie in Valle Traversa* en 1453-1475¹³⁸.

De ces données nous concluons, sinon que *moutier* « église paroissiale » a commencé à être usité chez nous au XIII^e siècle, du moins que cet usage est assez tardif. Conclusion intéressante, sans doute, puisqu'elle fait entrevoir que la disparition d'*église* « église paroissiale » dans l'évêché de Lausanne n'était guère ancienne. Mais ce qui ressort surtout des données qui précèdent, c'est que dans ce même évêché, disons vers le milieu de XIII^e siècle, le mot *monasterium* désignait la cathédrale d'une part, et que de l'autre il était appliqué, et à un village neuchâtelois où s'érigeait un prieuré, et à un village du Vully qui ne possédait qu'une simple église paroissiale. Dans un territoire restreint, et dans un laps de temps strictement délimité, nous avons par conséquent la gradation suivante pour les sens de *monasterium* : église cathédrale — église de prieuré — église paroissiale quelconque.

Qu'est-ce à dire ? Rien n'est plus fréquent que d'entendre appeler « cathédrale » un édifice religieux qui n'est qu'une collégiale ; rien n'est plus fréquent aussi que de désigner par le nom d'« église » ce qui canoniquement parlant n'est qu'une simple chapelle : cette enflure sémantique, nous l'avons vue à l'œuvre déjà à propos de *martyretum*. Si une cathédrale a pu être dite *monasterium*, c'est sans aucun doute en vertu d'une extension de sens, c'est parce que, comme M. Glättli en particulier l'a prouvé, une cathédrale était desservie par un collège de chanoines, et que ce groupe d'ecclésiastiques séculiers a été identifié par le vulgaire à un groupe de moines. Mais il existait un peu partout de nombreux prieurés dans le pays, à Lutry et à Saint-Sulpice aux environs de Lausanne, à Sévaz près d'Estavayer, à Blonay, à Romainmôtier, à Vallorbe, à Baumes, à Grandson, à Bevaix ; à Rougemont, à Broc, à Pont-la-Ville, à Avry-devant-Pont, à Farvagny dans la vallée de la Sarine en amont de Fribourg — et j'en passe : prieurés desservis par un groupe restreint de religieux, dépendant souvent du Mont-Joux, prieurés dont l'église était susceptible elle aussi d'être dénommée *monasterium*. *Monasteria* épars dans la campagne : grâce à une nouvelle extension sémantique, ce même nom fut enfin appliqué à n'importe quelle église paroissiale.

¹³⁷ L. Waeber, *Les décanats de l'ancien diocèse de Lausanne et leur transformation après la Réforme*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, t. XXXV (1941), p. 286, note 1.

¹³⁸ L. Waeber, *art. cit.*, pp. 54 et 286-287.

Que les lecteurs de « Vallesia » me pardonnent cette longue introduction, dont ils saisiront la nécessité dans un instant : je n'ai pas perdu le nord, en effet, ou plutôt le nord-est. Le Valais aussi, certes, a eu ses prieurés : mais il n'a eu qu'un monastère important, durable, le monastère par excellence, le *Monasterium Acaunense*. La question qui se pose est donc celle-ci : pour quelles raisons le Valais, comme Genève et la partie du canton de Vaud située à l'ouest de l'Aubonne, ont-ils *église*, et se distinguent-ils ainsi du reste de Vaud et du territoire fribourgeois et neuchâtelois ? Simplement parce que le Valais dépendait de l'archevêché de Vienne et plus tard de la Tarentaise, provinces ecclésiastiques qui sont restées fidèles à *église*, alors que l'évêché de Lausanne, obéissant — avec du retard, il est vrai — aux innovations lexicales et sémantiques qui venaient de Besançon, sa métropole, a fini par préférer *moutier*.

Enfonçons-nous pour terminer dans la vallée du Rhône, dans sa partie la plus éloignée, la vallée de Conches. Nous trouvons là un vieux village et une vieille église, dont il est fait mention dans une charte de 1235 qui mentionne « tres particulas terre que iacent apud *Monasterium* », et qui a été dressée « sub ecclesia de *Monasterio* »¹³⁹, c'est-à-dire à *Münster*. Nom qui serait dû selon la tradition au fait qu'il y aurait eu là un monastère de Bénédictins : mais le chanoine Imesch déjà a remarqué que ce n'est qu'une hypothèse, qui ne se soutient que grâce à la dénomination de la localité¹⁴⁰. C'est dire que nous tournons dans un cercle vicieux : pour en sortir, le P. Iso Müller, notant que *Münster* rappelle le nom de *Monasterium*, en romanche *Mustèr*, porté par Disentis, ajoute, en faisant état de l'ouvrage de M. Glättli, que si le *Monasterium* de la haute vallée du Rhin s'explique par le sens primitif du mot, notre *Münster* de la haute vallée du Rhône pourrait être dû au fait que *monasterium* aurait signifié « paroisse d'une certaine importance », si bien qu'il conclut raisonnablement que « sofern nicht besonders Gründe für eine andere Deutung vorgebracht werden, dürfte man also an eine ecclesia parochialis denken »¹⁴¹. Mais nous savons qu'il existe contre cette hypothèse une grave, une très grave objection : le P. Müller, dans un travail antérieur¹⁴², a bien voulu rappeler que, consulté sur la signification du toponyme valaisan *Münster*, je lui avais répondu qu'il fallait avant tout fixer l'historique des dénominations *ecclesia* et *monasterium* « église » en Valais. C'est chose faite : dans le diocèse de Sion, *monasterium* n'a jamais été appliqué à autre chose qu'à un monastère, et une église paroissiale n'a jamais été appelée par un autre mot qu'*église*. Pas trace, ni dans la toponymie, ni dans le lexique courant, ni dans le latin des chartes, d'un *moutier* « église » : si Gilliéron, pour Torgon-Vionnaz, enregistre *môtyé*, il a soin de l'expliquer

¹³⁹ J. Gremaud, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, t. I, dans *Mémoires et Documents...*, t. XXIX, p. 532.

¹⁴⁰ D. Imesch, *Die Gründung der Pfarreien, Pfründen und frommen Stiftungen des Oberwallis*, dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, vol. III (1907), p. 249.

¹⁴¹ P. I. Müller, *Der Gotthard-Raum in der Frühzeit (7.—13. Jh.)* dans *Revue suisse d'histoire*, vol. 7 (1957), p. 456. Cf. du même auteur *Zur Besiedlung der Gotthard-Täler*, dans *Geschichtsfreund*, vol. 111 (1958), p. 13.

¹⁴² P. I. Müller, *Der Paßverkehr über Furka-Oberalp*, dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, vol. X (1950), p. 436.

par « église protestante »¹⁴³, cette dénomination se référant par conséquent non pas à l'église catholique locale, mais aux temples protestants du canton de Vaud voisin.

S'il est improbable qu'à la base, à l'origine de *Münster* il y ait *monasterium* « couvent », il est pratiquement exclu qu'il y ait *monasterium* « église paroissiale ». C'est dire que les possibilités d'explication de ce toponyme de la vallée de Conches se raréfient singulièrement. Il est vrai que M. Glättli a justement remarqué¹⁴⁴ que des localités ou des terres ayant appartenu à des *abbayes* ont pu être désignées par ce terme : tel un vignoble à Mont-sur-Rolle, *L'Abbaye*, jadis propriété de l'abbaye de Bonmont. Et il mentionne à ce propos l'explication qu'a donnée M. Schorta du nom de lieu *Monstein*, hameau de Davos-Unterschnitt, qui aurait peut-être été une possession du couvent de Müstail près d'Alvaschein¹⁴⁵. Mais sans compter que cette explication est purement hypothétique, il est difficile de l'appliquer à notre *Münster*, étant donné qu'aucun document ne permet d'établir qu'un monastère quelconque — et il ne pourrait guère s'agir que de Saint-Maurice ou de Disentis — ait jamais eu des biens-fonds dans cet endroit ou dans ses abords immédiats : au surplus, je ne sache pas qu'un autre lieu-dit valaisan ayant jadis appartenu à l'abbaye de Saint-Maurice ait jamais été désigné par le terme de *monasterium*.

Tout compte fait, et jusqu'à plus ample informé, je ne vois qu'une hypothèse possible, qui est celle-ci. Le rhétoroman, on le sait, a été parlé dans la vallée d'Urseren au moyen âge encore, jusqu'au moment de la germanisation de la région : et cette vallée, ainsi que l'a établi en particulier le P. Iso Müller, dépendait de l'évêché de Coire et du monastère de Disentis, sa plus ancienne église, dédiée à saint Colomban, datant probablement du XI^e siècle¹⁴⁶. La Furka était donc, comme le dit cet auteur, le point de rencontre des territoires ecclésiastiques de Coire, à l'est, et de Sion à l'ouest¹⁴⁷.

Qu'en était-il maintenant de la vallée de Conches, qui constituait un ensemble clos entre le Deischberg en aval et la Furka en amont, ensemble presque désert dans le haut moyen âge ? Wartmann déjà, a remarqué Gauchat, avait esquissé des rapprochements entre toponymes valaisans et grisons, tels que *Ems*, *Leis*, *Lens* et *Lenz*, *Tennen* et *Tenna*, *Glis* et *Gliz*, *Grône* et *Grono* : rapprochements sans valeur, a observé le savant romaniste zuricois, tant qu'on ne sait rien sur l'étymologie de ces noms¹⁴⁸. Mais il a de son côté apporté un élément intéressant, quand il dit que le nom valaisan de *Geschenen* remonte à l'italien *cascina* ou *casina*¹⁴⁹, et qu'il a par conséquent le sens de « hutte de bergers ». Jud à son tour a rappelé que le lombard *cassina* vit dans

¹⁴³ J. Gilliéron, *Patois de la commune de Vionnaz*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des hautes études, sciences philologiques et historiques*, fasc. 40, Paris 1880, p. 165.

¹⁴⁴ H. Glättli, *op. cit.*, p. 155.

¹⁴⁵ Sur ce nom, voir A. Kübler, *Die romanischen und deutschen Örtlichkeitsnamen des Kantons Graubünden*, Heidelberg, 1926, p. 144.

¹⁴⁶ P. I. Müller, *Der Gotthard-Raum...*, pp. 450-451.

¹⁴⁷ P. I. Müller, *art. cit.*, p. 453.

¹⁴⁸ L. Gauchat, *Sprachgeschichte eines Alpenübergang (Furka-Oberalp)*, dans *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, vol. CXVII (1906), pp. 348-349.

¹⁴⁹ L. Gauchat, *art. cit.*, p. 347.

le *Göschenen* d'Uri, *Caschinutta* en surselvan¹⁵⁰, *Kischnuta* en dialecte de Disentis¹⁵¹, *Casinotta* en italien¹⁵². Formes romanes qui expliquent parfaitement les graphies anciennes de ce toponyme, *Gescheldun* en 1290, *Geschendon* et *Geschendun* la même année, *Geschenen*, *Geschenden*, *Geschinden* en 1294, *Geschinen* en 1353¹⁵³, ce même diminutif se retrouvant dans un *Caschinott* de Stalla (Grisons)¹⁵⁴. Notre *Geschenen* valaisan, *Geschinun* en 1374, *Geschinen* en 1381, *Gessinum* en 1398¹⁵⁵ peut donc s'expliquer de la même façon, puisque ces formes sont pratiquement identiques aux *Geschenen* de 1294 et de 1353 pour le *Göschenen* d'Uri, qui sont eux-mêmes postérieurs aux *Gescheldun*, *Geschendon*. Sans doute Jud a-t-il remarqué que le lombard *cassina* est inconnu aux Grisons : mais, tout récemment, M. Schorta paraît moins absolu, puisque s'il reconnaît qu'en tant que nom commun *caschna* est un emprunt aux parlers méridionaux, et que si ce terme, comme nom de lieu-dit, est fréquent dans les vallées lombardes des Alpes, il en existe néanmoins quelques rares exemplaires plus au nord, tels *Caschegna*, *Caschinas* en 1771 à Seewis dans le Prättigau¹⁵⁶. Au reste, Kübler en énumère toute une série de dérivés, à Vrin, à Medels en 1551, à Somvix, à Bonaduz et ailleurs. Quelle que soit l'étymologie du mot, et quelle que soit l'aire précise qu'il occupe dans les Alpes à l'est du Gothard, un fait est certain : qu'il est inconnu tant au lexique qu'à la toponymie du franco-provençal. En d'autres termes, le *Geschinen* de la vallée de Conches n'a pu être introduit que par des gens venus de l'est. Les bergers qui ont construit leurs huttes dans l'endroit qui, de ce fait, a pris le nom de *Geschinen*, avaient dû par conséquent franchir la Furka et descendre le Rhône naissant : et est-ce un pur hasard si le village de *Geschinen* est le proche voisin de *Münster* ? Je serais tenté de croire, je l'avoue, qu'il y aurait eu là une petite agglomération montagnarde, un groupement humain, réduit sans doute, qui était en rapport avec la vallée alors rhétoromane d'Urseren et, directement ou indirectement, avec celle du haut Rhin, dont le centre religieux était Mustèr-Disentis. Ce qui nous amène à cette supposition-ci, qu'il aurait existé dans l'endroit appelé aujourd'hui *Münster* une chapelle, un oratoire quelconque, desservi au moins temporairement par un prêtre dépendant de Disentis : et ce serait le nom de *Mustèr* qui, par analogie, par un souvenir nostalgique de l'abbaye à laquelle nos montagnards se rattachaient, leur aurait fait appliquer la dénomination de *Monasterium*, germanisée plus tard en *Münster*, dénomination qui se serait perpétuée après même que *Münster* fût devenu paroisse du diocèse de Sion. *Monasterium* qui, bref, comme le nom de *Geschinen*, proviendrait de l'est, et non de l'ouest, et qui par conséquent n'aurait rien à voir avec *moutier* « église » usité sur domaine franco-provençal ou français.

Il fut un moment de leur histoire durant lequel les hautes vallées

¹⁵⁰ J. Jud, *Zur Geschichte der romanischen Reliktörter in den Alpenmundarten der deutschen Schweiz*, dans *Vox romanica*, vol. 8 (1945-1946), p. 73, note 2.

¹⁵¹ A. Kübler, *op. cit.*, p. 82.

¹⁵² *Dictionnaire historique et géographique de la Suisse*, vol. III, p. 479.

¹⁵³ *Op. cit.*, vol. cit., loc. cit.

¹⁵⁴ A. Kübler, *op. cit.*, loc. cit.

¹⁵⁵ *Armorial valaisan*, p. 109.

¹⁵⁶ *Dicziunari rumantsch grischun*, fasc. 31, p. 90.

alpines, celle de Conches en particulier, n'intéressaient politiquement et religieusement personne : jamais sans doute les évêques de Coire et de Sion ne s'entendirent pour préciser quels étaient, dans les Alpes, les termes de leur juridiction respective.

On a admis pendant longtemps — cette opinion, qui fut émise il y a plus de cent ans par J. Rud. Burckhardt¹⁵⁷, a été acceptée par Zimmerli¹⁵⁸, par Bachmann¹⁵⁹ entre autres — que la germanisation du Haut-Valais s'effectua, à partir du Hasli, par des Oberlandais qui, franchissant le Grimsel, descendirent d'abord la vallée de Conches, occupèrent la région de Naters, puis celle de Viège et de Loèche : mais il semble qu'on ait tendance aujourd'hui — et je pense en particulier à l'étude singulièrement intéressante de M. H. U. Rübel — de considérer ce problème sous un jour nouveau, d'y voir le résultat d'une série plus complexe de migrations. Une des cartes qui accompagne l'ouvrage de ce savant, *Viehzicht im Oberwallis*¹⁶⁰, celle qui est consacrée à la répartition sur le territoire suisse des types du bétail bovin, est suggestive du fait que, du Rhin à la frontière italienne, elle nous montre ce territoire coupé en deux, de Koblenz au sud de Brigue, la partie est étant occupée par la race brune dite schwyzoise, la partie occidentale constituant le domaine de la race tachetée (d'origine très vraisemblablement burgonde¹⁶¹) et, pour le Valais, de Sierre à Martigny, celui de la race dite d'Hérens. Si nous appliquons à cette répartition les critères de la géographie linguistique, il s'ensuit tout d'abord que, dans le domaine de la race tachetée, la variété noire et blanche propre au centre du canton de Fribourg et surtout à la Basse-Gruyère et aux régions adjacentes, se présente à nous comme une innovation¹⁶² ; il s'ensuit en second lieu que le domaine valaisan de la race tachetée, domaine qui s'étend de la vallée de Lötschen à Zermatt, constitue une expansion, ancienne sans doute, du domaine occupé par cette race au nord des Alpes bernoises, expansion qui a, au moment où elle s'est effectuée, séparé si radicalement la zone propre à la race d'Hérens de celle de la race brune de la Suisse orientale, où règne sans conteste la petite race brune, que, dans les siècles qui suivirent, la race d'Hérens en arriva à se distinguer somatiquement du groupe oriental. En d'autres termes, ce domaine valaisan de la race tachetée, qui ne peut provenir que du nord, a dû pénétrer en Valais par le col de Lötschen : d'où présomption que ce type de bétail y a été amené par des colonisateurs qui suivirent le même chemin, un chemin axé sur une

¹⁵⁷ J. R. Burckhardt, *Untersuchungen über die erste Bevölkerung des Alpengebirgs*, dans *Archiv für schweizerische Geschichte*, vol. IV (1846), pp. 100-103.

¹⁵⁸ J. Zimmerli, *Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz*, III. Teil, Basel und Genf, 1899, p. 89.

¹⁵⁹ H. Bachmann, dans *Dictionnaire géographique de la Suisse*, vol. V, p. 270.

¹⁶⁰ H. U. Rübel, *Viehzicht im Oberwallis. Sachkunde. Terminologie. Sprachgeographie*, dans *Beiträge zur schweizerdeutschen Mundartforschung*, vol. II, Frauenfeld, 1950, appendice, carte N° 3. Sur la date de cette germanisation, voir le même ouvrage, pp. 133-136.

¹⁶¹ J. Collaud, *Contributions à l'étude des origines, de l'histoire et des caractères crâniens du bétail bovin tacheté suisse*, thèse du Polytechnicum de Zurich, Berne, 1928, p. 14.

¹⁶² J. Collaud, *op. cit.*, p. 60, note qu'effectivement ce n'est que tout récemment, à partir de la seconde moitié du siècle dernier, que la séparation s'est faite entre le bétail de robe pie noire et celui de robe pie rouge sur territoire fribourgeois.

ligne Lötschenpass-Viège-Zermatt-col du Théodule, qui constituait, antérieurement au XVII^e siècle, antérieurement à l'utilisation du col du Simplon, une route commerciale unissant le nord des Alpes à la plaine du Pô¹⁶³.

Quant à la présence de la race brune à l'est de Brigue, elle est moins aisément explicable. Il est vrai que M. Rübel a noté que les éleveurs valaisans, qui vont aujourd'hui acheter leurs taureaux reproducteurs sur les marchés de Sarnen, de Zoug, de Rapperswil et de Coire, s'approvisionnaient jadis dans le Hasli¹⁶⁴ ; il est vrai que la zone valaisanne de cette race est en contact direct avec ce Hasli : mais il est vrai aussi qu'elle l'est plus directement encore avec le gros du domaine « brun », avec Uri, les Grisons entre autres, par la Furka et l'Oberalp. D'où il résulterait qu'il ne serait pas impossible qu'anciennement les vaches de ce type aient pu provenir, au moins partiellement, de la région d'Urseren.

Nous concluons donc prudemment, et jusqu'à plus ample informé, que la colonisation de ce *no man's land* qu'était la vallée de Conches, où les trouvailles archéologiques sont des plus rares et ne témoignent de la présence sporadique de l'homme que depuis le premier millénaire avant notre ère¹⁶⁵, a été lente et d'origine diverse. Il semblerait, comme nous l'avons vu, que Conches ait connu des groupements humains d'origine rhétoromane, puis plus tard des colons alémaniques venus du Hasli, de même que des Walser émigrés de la région de Loèche : je verrais volontiers, pour ma part, dans le nom d'*(Ober)gestelen*, *Castellum* en 1133 déjà¹⁶⁶, non point un toponyme dû à quelque imaginaire château, mais le simple souvenir du nom de *(Nieder)gestelen*, localité qui possède, elle, un château ancien et important. En d'autres mots, il s'agirait d'un de ces faits de transplantation de toponymes comme il s'en produit si fréquemment dans l'occupation de pays neufs : un de ces faits analogues à celui par lequel nous avons tenté d'expliquer le *Münster* valaisan.

Comme celui de la germanisation, le phénomène de la christianisation de la haute vallée du Rhône semble donc être complexe, et surtout très lent dans sa progression et son accomplissement, puisqu'il lui a fallu six ou sept siècles pour occuper toute la région, relativement peu étendue pourtant, mais singulièrement compartimentée. Ayant eu son lointain point de départ à Lyon, le christianisme a agi d'abord sur *Octodurus* et le Bas-Valais ; il a monté lentement le Rhône, après avoir peut-être reçu un appui de forces venues d'Italie par le *Summus Poeninus* ; enfin il paraît s'être rencontré, à une époque déjà tardive, à l'est du Deischberg, avec des éléments qui, directement ou indirectement, étaient émanés de cette vieille station missionnaire qu'était Disentis. Le Valais est une quintessence de la Suisse : une terre de rencontres.

¹⁶³ H. U. Rübel, *op. cit.*, pp. 149-150.

¹⁶⁴ *Ibidem*, p. 144.

¹⁶⁵ *Armorial valaisan*, p. 111. Cf. surtout les diverses cartes qui figurent dans M.-R. Sauter, *Préhistoire du Valais...*, dans *Vallesia*, V (1950), pp. 24, 36, 44 et 50.

¹⁶⁶ *Ibidem*, p. 186.